



PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU MERCREDI 29 MAI 2024 A 18 H 30

Convocation envoyée le : 23 mai 2024
Nombre de conseillers en exercice : 29
Nombre de conseillers présents : 19
Nombre de conseillers absents : 4
Nombre de pouvoirs : 6

L'an DEUX MILLE VINGT-QUATRE, le VINGT-NEUF MAI à 18 heures 30 en Mairie de Nyons, s'est tenu le Conseil Municipal sous la présidence de M. Pierre COMBES, Maire de Nyons.

Etaient présents :

M. Pierre COMBES - M. Thierry DAYRE - Mme Marie-Christine LAURENT - Mme Aurore AMOURDEDIEU - M. Pascal LANTHEAUME - M. Didier ROUSSELLE - Mme Aurélie LOUPIAS - M. Jean-Luc GREGOIRE - M. Roger VIARSAC - Mme Martine BERGER-SABATIER - Mme Colette BRUN-CASTELLY - M. Christian CARRERE - Mme Martine BERTHE - Mme Nadia MACIPÉ - Mme Florence BOUNIN - M. Erwan ALLÉE - Mme Marilyn FLAMAIN - Mme Isabelle TEISSEYRE - M. Virgile VAN ZELE

Absente n'ayant pas donné pouvoir :

Anne TAILLEUX

Excusés n'ayant pas donné pouvoir :

M. Jean-Jacques MONPEYSSEN - M. Yves RINCK - Mme Jocelyne AUDIBERT

Excusés ayant donné pouvoir :

M. Thierry TATONI	a donné pouvoir à	M. Virgile VAN ZELE
Mme Odile PILOZ	<<	Mme Marie-Christine LAURENT
M. Daniel MOUTARD	<<	M. Pascal LANTHEAUME
M. Christian TEULADE	<<	Mme Aurélie LOUPIAS
M. Patrick CATHENOZ	<<	M. Jean-Luc GREGOIRE
Mme Monique BOTTINI	<<	Mme Florence BOUNIN

Monsieur le Président énumère les pouvoirs qui lui ont été remis.

Le quorum étant atteint, l'assemblée peut valablement délibérer.

M. Didier ROUSSELLE est désigné secrétaire de séance.



ORDRE DU JOUR DU CONSEIL MUNICIPAL DU 29 MAI 2024

1	AFFAIRES FINANCIERES Approbation des Comptes Administratifs et Comptes de Gestion du Budget Général et des Budgets Annexes
2	MARCHES PUBLICS Travaux de rénovation énergétique du Groupe Scolaire de Sauve Choix des titulaires des marchés de travaux des Lots 6 et 8 (non attribués lors de la C.A.O. du 22/04/2024)
3	MARCHES PUBLICS Aménagement du Secteur des Oliviers Choix des titulaires des marchés de travaux des Lots 1, 2 et 3
4	AFFAIRES FINANCIERES - SUBVENTIONS Subventions aux Associations 2024
5	AFFAIRES FINANCIERES - SUBVENTIONS Subvention au profit du Comité des Fêtes au titre de la gratuité du Corso
6	AFFAIRES FINANCIERES - SUBVENTIONS Reversement des droits de place du Corso au profit du Comité des Fêtes
7	AFFAIRES FINANCIERES - SUBVENTIONS Subvention exceptionnelle à l'Entreprise SANISPHERE dans le cadre de la loi OUDIN-SANTINI
8	AFFAIRES FINANCIERES - DEMANDE DE SUBVENTIONS Projet de création d'un Stade d'Athlétisme Approbation du plan de financement et des demandes de subventions
9	AFFAIRES FINANCIERES - DEMANDE DE SUBVENTIONS Signalétique routière : Demande de subvention dans le cadre des amendes de police
10	AFFAIRES FONCIERES ZAC du Grand Tilleul Cession du lot n° 11 A à l'Entreprise « WELDOM NYONS »
11	AFFAIRES FONCIERES ZAC du Grand Tilleul Cession du lot n° 35 à l'Entreprise « DUFOUR PLATRERIE »
12	DON DE 25 DEUX ROUES CLASSES EN OBJETS TROUVES PAR LA POLICE MUNICIPALE AU PROFIT DE L'ASSOCIATION « LES PANSEURS DE VELOS »
13	RAPPORT D'ACTIVITES DU SYNDICAT DEPARTEMENTAL DE TELEVISION DE LA DROME Année 2023
14	AFFAIRES DU PERSONNEL Modification du Tableau du Personnel

Décisions prises dans le cadre de la délégation de pouvoirs du Conseil Municipal au Maire (article L. 2122-22 du CGCT)

- ✚ N° 40 du 18 avril 2024 relative à un contrat de bail avec l'entreprise « MAGIC SWEETS & CO » pour la location de l'atelier N° 1 d'une superficie de 124,61 m², situé au rez-de-chaussée de la pépinière d'entreprise « LA RUCHE ». Durée : 3 ans, soit du 22/04/2024 au 21/04/2027. Loyer : 400 € charges comprises.
- ✚ N° 41 du 23 avril 2024 relative à un contrat avec la société « S.A.S. BODET TIME SPORT » (TREMONTINES – 49340) pour l'assistance sur site du système d'affichage sportif du Gymnase Jean Monpeyssen. Durée : 1 an, renouvelable 3 fois pour la même durée. Dépense : 400 € HT par an (révisable).
- ✚ N° 42 du 25 avril 2024 relative à un avenant N° 1 au contrat de bail avec l'entreprise « STUDIO FLOOR KOOP » pour la location du bureau N° 4 d'une superficie de 18,29 m², situé à l'étage de la pépinière d'entreprise « LA RUCHE ». Durée : 2 mois, soit du 03/05/2024 au 02/07/2024. Loyer : 200 € charges comprises.
- ✚ N° 43 du 25 avril 2024 relative à un contrat de cession avec l'association « TOUT EN VRAC » (GRENOBLE - 38000), dans le cadre du « FESTIVAL DIGUE DONDAINE » pour le spectacle « LA CUISINIERE », le samedi 25 mai 2024 à 18 h 30, place Bourdongle. Dépense : 2 954 € TTC.
- ✚ N° 44 du 3 mai 2024 relative à un avenant au contrat avec l'entreprise « Sébastien AUMAGE TP » (SAINTE JALLE – 26110) pour des travaux de fauchage des routes et chemins communaux. Cet avenant concerne la prolongation du marché à bons de commande jusqu'au 31/12/2024. Dépense : le montant annuel 24 000 € HT ne pourra pas être dépassé.

ADOPTION D PROCES VERBAL DE SEANCE du 29 AVRIL 2024

RAPPORTEUR : M. le Maire

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu l'article 26 du Règlement Intérieur du Conseil Municipal, adopté par délibération en date du 17 juin 2020 ;

Vu le procès-verbal de la séance du 29 avril 2024 préalablement transmis aux membres du Conseil Municipal ;

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et procédé au vote,
décide**

**POUR : 25
CONTRE : 0
ABSTENTION : 0**

D'ADOPTER le procès-verbal de la séance du 29 avril 2024 qui ont été communiqués à l'ensemble des membres de l'assemblée.

M. le Maire évoque la réception par la Commune des comités de jumelage à l'occasion des inaugurations des giratoires de NÛLES et de NYON, la rencontre avec les 35 collégiens italiens accompagnés de quelques professeurs et de Mme VIGNALI, adjointe au Maire de MANCIANO.

Ce moment de partage, de fraternité et de retrouvailles a permis d'échanger sur la paix en Europe.

Il insiste sur la nécessité de voter aux élections européennes du 9 juin 2024. Il appelle les nyonsaises et les nyonsais à se mobiliser.

Il remercie les présidents des Comités de Jumelage et les élus pour leur implication.

DELIBERATIONS

**2024 - 05 - 52 / AFFAIRES FINANCIERES
APPROBATION DES COMPTES ADMINISTRATIFS ET COMPTES DE GESTION
DU BUDGET GENERAL ET DES BUDGETS ANNEXES 2023**

RAPPORTEUR : M. Thierry DAYRE

NOTE DE SYNTHESE

Cette note a pour objet de donner les grandes lignes budgétaires qui se dégagent des comptes administratifs 2023 de la commune et des budgets primitifs 2024.

Les résultats des comptes administratifs 2023 des 5 budgets sont conformes aux comptes de gestion du comptable public. Il conviendra donc d'approuver à la fois la conformité des CA et des CG pour chacun des budgets ; et l'affectation définitive des résultats 2023.

Il est également précisé que ces budgets primitifs ont été construits sur la base du fonctionnement d'une année normale en tenant compte du déroulement habituel des manifestations estivales et de l'ouverture du parc aquatique fin mai. La crise sanitaire est en effet définitivement close.

Toutefois ils ont été élaborés en tenant compte des effets de la crise énergétique déclenchée suite à la guerre en UKRAINE, qui se matérialise dès 2022 par une augmentation importante des factures électriques et de gaz.

Le budget général a été construit avec **le maintien du taux de :**

- **Taxe Foncière sur les Propriétés Bâties (TFPB) à 33,65%**
- **Taxe Foncière sur les Propriétés Non Bâties (TFPNB) à 105,67%**
- **Cotisation Foncière sur les Entreprises (CFE) à 24,52%**

En 2023, les communes **ont retrouvé le pouvoir de taux sur la Taxe d'Habitation sur les Résidences Secondaires (THRS)** ainsi que sur les logements vacants.

Ce taux est maintenu pour 2024 à 19,38% au niveau de celui de 2023 avec toutefois la mise en place de la majoration introduite par la délibération du 27 septembre 2023 prise dans le cadre du décret « zones tendues ».

En revanche, nous précisons que les logements vacants feront l'objet de la Taxe sur les Logements Vacants au taux de 17%, dont le produit est encaissé par l'Etat.

Enfin il convient de rappeler que la LFI a augmenté en 2024 les valeurs locatives de +3,9 % pour les bases de TH et TF afin d'apporter des ressources complémentaires aux collectivités (+7,1% en 2023).

BUDGET GENERAL

FICHE DE RESULTATS 2023

Les résultats de clôture 2023 font ressortir **un excédent de fonctionnement de 5 144 006,92 €** dont 762 693,50 € sont affectés à la section d'investissement pour couvrir le déficit d'investissement 2023 (yc déficit des RAR). Ce virement est sensiblement **plus faible** que prévu (1 433 127 € budgétés) du fait de l'absence de réalisation d'un certain nombre d'investissements inscrits au BP et de dépenses de fonctionnement beaucoup plus modérées qu'attendu.

L'excédent final reportable sur 2024 s'établit **donc à 4 381 313,42 €.**

SECTION DE FONCTIONNEMENT

NB : lorsqu'il est fait mention des montants prévus au BP, on agrège les crédits votés au BP 2023 ainsi que les Décisions Modificatives.

Comptes de dépenses Vue d'ensemble

Les dépenses totales (hors virement à la section d'investissement) s'établissent à un montant prévisionnel de 10 520 545 € en 2024 contre 10 155 200 € au BP 2023 (**soit une augmentation de +3,6% %**) et 9 533 661,99 € en réalisé 2023 (**soit une augmentation de 10,3 %**).

On peut noter les évolutions suivantes dans les chapitres de dépenses et de recettes :

✓ Chapitre 011- (charges à caractère général)

D'une manière globale, les charges à caractère général ont baissé de 122 k€ entre 2022 (2 086 937€) et 2023 (1 964 567€) alors que la prévision 2023 anticipait une explosion du chapitre 011 à 2 480 000€.

Cette baisse de 6% des charges à caractère général entre 2022 et 2023 fait toutefois suite à une explosion de ce chapitre entre 2021 et 2022 : il est en effet passé de 1 513 475 € en 2021 à 2 086 937 € soit une augmentation de +38% et +573 461 € en valeur. Cette évolution particulièrement défavorable s'est expliquée par 3 facteurs principaux qui avaient été anticipés dans la construction budgétaire de 2022 :

- **L'envolée du prix des énergies fossiles**, du fait du renouvellement du marché de l'énergie fin 2021 par le SDED pour le compte des communes adhérentes, précisément à un moment où les cours ont flambé. Les articles 60612 et 60622 ont ainsi progressé entre 2021 et 2022 de + 255 k€.
- **Le retour à un programme normal d'animations et de festivités** (suite à la crise sanitaire de 2020-2021), qui s'est traduit par une augmentation de 177 k€ des articles 622 et 623. Ces articles retracent les contrats divers passés par la municipalité dans le cadre de NES, FESTIVETE.... De même, augmentation de 13 k€ pour le transport urbain du fait du fonctionnement sur 12 mois de la navette.
- **Quelques augmentations ciblées**, notamment sur l'article « honoraires » +27 k€ afin de tenir compte d'une régularisation des actes fonciers de la commune ; et l'article 60631 (+45 k€) du fait d'une augmentation conséquente des travaux en régie.

Il a été décidé d'inscrire en 2024 un chapitre 011 **en baisse** par rapport au BP 2023 mais en nette augmentation par rapport au réalisé 2023 (+193 000€ / CA 2023). **Les explications sont les suivantes :**

Pour le sous-chapitre 606 - Achats non stockés de matériels & de fournitures 1 056 950 € : l'inscription budgétaire augmente de 36 k€ par rapport à 2023 du fait de l'achat de fournitures de voirie et de petit équipement plus conséquentes (+20 k€). En revanche, les efforts importants entrepris par la commune notamment en matière d'éclairage public (extinction à 1h00) permettent de contenir les dépenses d'énergie à 500 k€ (contre 521 k€ en 2022 mais 291 k€ en 2021).

Le Sous chapitre 60631 à 60631-5 - Fournitures d'entretien 218500 € est stable et confirme un niveau élevé des travaux en régie réalisés par le CTM.

Le Sous chapitre 613 – Locations 91 000 € : est en augmentation de 11 000€ par rapport au CA 2023 et tient compte notamment de la location par la commune du nouveau gymnase de la Cité Scolaire.

*Le Sous chapitre 615 - Entretien et réparations 250 910 € est en progression de **+ 10 k€** par rapport au réalisé 2023 du fait notamment du nouveau contrat concernant la maintenance des bornes automatiques.*

Le Sous chapitre 616 – Primes d'assurance : 63 300 €. Est en forte augmentation par rapport au réalisé 2023 (+28 k€) suite au renouvellement problématique du contrat Dommage aux Biens au 1^{er} janvier 2024 (cotisation qui est passée de 13 k€ à 38 k€).

Le Sous chapitre 618 – Divers : 36 160 €

Il est prévu une augmentation de ce sous-chapitre de + 16 000 € **du fait des formations au nouveau logiciel Finances/RH (JVS) et aux armes semi-automatiques (PM).**

Le Sous chapitre 622 – Rémunération d'intermédiaires & honoraires : 296 650 €

Ce poste est en augmentation de **+ 92 000 €** par rapport au CA 2023.

Il est budgété une hausse de 20 000 € des honoraires (6226) du fait des contentieux en cours et de la régularisation de plusieurs dossiers fonciers ; ainsi qu'une augmentation de l'article 6228 (+ 70 k€) liée entre autres au programme d'exhumations 2024.

Le Sous chapitre 623- Publicité, Publication 73 180 € est en hausse de 14 000 € par rapport au réalisé 2023.

*Le Sous chapitre 624- Transport de biens 1521 250 € est stable après une hausse importante de **53 k€** entre 2022 et 2023 du fait du nouveau contrat avec KEOLYS portant sur la mise en circulation du bus électrique (+48 K€); et de la création d'une navette estivale suite à la piétonnisation du marché en juillet et août (+5K€)*

Le Sous-chapitre 626- Frais postaux et tél 38 400 € est stable par rapport à 2023.

Le Sous chapitre 635 – Autres impôts & taxes : 71 950 €

Est en baisse pour tenir compte de la vente de plusieurs lots de la Zac qui sortent donc des rôles de taxe foncière.

✓ **Chapitre 012- (charges de personnel) :** 4 456 150 €, soit une hausse de 4,7 % par rapport au compte administratif 2023 et une progression de + 13,2% par rapport au réalisé 2022.

Comme pour le chapitre 011, les charges de personnel ont été en forte hausse en 2023 par rapport au réalisé 2022 (+317 k€ soit +8%) pour les raisons ci-après :

- L'embauche de 16 agents recenseurs (+65 k€),
- L'augmentation du point indiciaire sur l'année complète (+ 50 k€),
- La revalorisation du régime indemnitaire des personnels de catégorie C (+65 k€)
- Les avancements de carrière (+ 20 k€)
- Les nouvelles recrues ou remplacements de postes (+117 k€)

Au final, on a enregistré 0,83 ETP en plus en 2023 par rapport à 2022, qui correspond notamment à 0,5 ETP pour le poste PVD.

En 2024, la prévision budgétaire pour les charges de personnel est de 4 456 150 €, soit une augmentation de +202 000 € (+4,7%) par rapport à 2023.

Cette évolution des charges de personnel s'explique par :

- L'impact en année pleine de l'augmentation de la valeur du point de juillet 2023
- L'augmentation de 5 points pour l'ensemble des agents à compter du 1^{er} janvier 2024
- **La mise en place des titres restaurant** au 1^{er} janvier 2024 (80 K€).
- Le renfort d'1/2 poste supplémentaire au service population

Les effectifs totaux passeraient ainsi de 96,96 à 97,34 ETP en 2024 soit + 0,38 ETP.

✓ **Chapitre 65 - Autres charges de gestion courante**

On peut lire un montant 1 360 100 € pour 2024 contre 1 319 950 € au BP 2023 après DM et 1 234 904 € en réalisé 2023.

Les principaux écarts sont les suivants :

- 653 Indemnités maire et Adjoints : + 7 k€ suite à la revalorisation du point d'indice de + 3,5 %.
- 6553 Service d'incendie : +13 000 € de cotisation par suite des décisions du CA du SDIS .
- 657362 CCAS : + 34 000 €. La subvention au CCAS est revue à la hausse après de nombreuses années de stabilité à 150 k€ alors que les charges du service ne cessent d'augmenter.

- 657363 sub de fonctionnement SPA : **passage de la subvention d'équilibre au parc aquatique de 0€ au CA 2023 à 50 k€**. Pour rappel, l'année 2023 a été marquée par une augmentation substantielle des tarifs d'entrée et le reversement à la commune de la TVA collectée à tort, soit un montant de produits exceptionnels de 122 K€. De ce fait, et malgré une saison moyenne, l'excédent de fonctionnement de l'exercice (hors report antérieur) **se chiffre à 80 K€ sans subvention d'équilibre du budget général**. Nous revenons donc dès 2024 à un déficit annuel du parc aquatique, que nous anticipons à 50 K€ et qui nécessitera à nouveau une participation du budget général.
- 6574 subventions de fonctionnement : maintien de l'enveloppe des subventions aux associations à 200 k€ comme au BP 2023. + 14 k€ par rapport au réalisé 2023.
- 6574-1 subventions conventionnelles +10 k€ (voyages scolaires +7 k€)
- 6518 Autres 52 400 € (+11€) : correspond notamment aux hébergements en mode SAAS des logiciels métiers. Augmentation en 2024 avec le passage chez JVS.

✓ Chapitre 042 - Augmentation de +482 000€ des dotations aux amortissements en 2024 par rapport au CA 2023 qui est la résultante de la mise à jour totale du tableau des actifs en lien avec le SGC. En contrepartie, nous bénéficierons d'une recette d'investissement supplémentaire pour autofinancer les investissements de la commune.

Pour rappel, cet important travail de mise à jour de l'actif de la commune (lié à la mise en place de la nomenclature M57) a fait passer les amortissements de 379 k€ en 2021 à 1190 k€ en 2022 et 1618 k€ en 2023.

✓ Chapitre 66 - (charges financières) passe de 66 959 € réalisés en 2023 à 76 380 € en 2024 **suite à l'emprunt de 700 k€ levé en 2023**.

✓ Chapitre 67- Charges exceptionnelles : chapitre stable à 5000€ (titres annulés). Les autres charges exceptionnelles seront comptabilisées au chapitre 65 dans le cadre de la M57.

✓ Chapitre 023-Virement à la section d'investissement : **Le virement prévisionnel de 2024 s'établit à 1 275 000 € et permet de financer une partie (environ 27%) de l'important programme d'investissements prévu cette année**.

Au final, les dépenses totales de l'exercice se chiffrent en 2024 à 11 795 545 € contre 10 296 355 € au CA 2023 soit 1 499 000 € de plus (dont 532 k€ de virement à la section d'investissement supplémentaire et 462 k€ de dotation aux amortissements en plus).

Comptes de recettes :

Les recettes de fonctionnement, hors reprise de l'excédent 2023 (4 381 313,42 €) sont en prévisionnel 2024 à 10 217 500 € soit une hausse de 529 000 € par rapport au BP 2023 **et de 207 000 € au regard du réalisé 2023**.

✓ Chapitre 70 - Produits des services & ventes diverses

Ce chapitre regroupe les produits afférents aux activités de la Commune, occupation du domaine public, locations, camping-car, marchés hebdomadaires....

Après une **chute des recettes domaniales** à 245 872€ en 2020 contre 375 341 € en 2019 (-129000€) -du fait des décisions d'exonération des redevances d'occupation du DP au profit des bars/restaurants et des forains du marché (- 95 000 €) -, on a enregistré en 2021 un rebond avec 335 243 € de produits. En 2023, les recettes domaniales se sont établies à 373 076 € **soit un fonctionnement normal des services municipaux**.

Pour 2024, nous anticipons une quasi-stabilité de ces recettes à 380 500 €.

Sous chapitre 703 – Redevance & recettes d'utilisation du domaine : 256 500 €

En augmentation de 12 000 € par rapport au réalisé 2023 (retour à la normale des recettes de l'aire de CC suite aux travaux de la Digue en 2023/ +7 k€).

Sous chapitre 706 – Prestation de service : 114 000 € Chapitre stable

Sous chapitre 708 –Autres produits : 10 000 €

Chapitre en légère baisse -2 k€.

✓ Chapitre 72-Travaux en régie

En augmentation de + 42 k€ par rapport au réalisé 2023 en raison d'une progression de la masse des travaux réalisés par le CTM et d'une meilleure traçabilité interne de ces travaux.

✓ Chapitre 73 - Impôts & taxes : 7 400 000 €

Ce chapitre regroupe le produit des impôts locaux, la taxe sur l'électricité, et la taxe additionnelle aux droits de mutation. On constate en 2023 un produit réel de 7 138 504 € pour une prévision de 6 968 000 € au BP.

Cet écart de 170 k€ s'explique par une augmentation de + 76 k€ de la TCFE ainsi que d'une progression de 100 k€ des taxes foncières du fait de la revalorisation importante des bases. En revanche, le marché de l'immobilier a considérablement ralenti en 2023 (augmentation des taux d'intérêt) ce qui explique une baisse spectaculaire de 242 k€ des droits de mutation.

Pour 2024, nous établissons une prévision de recettes à 7 400 000 €, **en progression de 262 000 € par rapport au réalisé 2023**. Cette évolution conséquente est notamment due à l'augmentation des impôts locaux (+304 k€) du fait :

- **de la nouvelle revalorisation des valeurs locatives** décidées par le Gouvernement (+3,9% en 2024 après celle de + 7,1% en 2023)
- **de la mise en place de la majoration de 15% de la THRS (+100 k€)**

On rappelle que depuis 2023 la CVAE a été supprimée et est compensée aux mairies par une fraction (dynamique) de la TVA nationale. Depuis 2023, la CVAE n'est plus un impôt local.

- ✓ Chapitre 74 - Dotations & participations : 2 033 500 €, en baisse de 42 000 € par rapport à 2023. La dotation forfaitaire est stable à 980 000€ ainsi que la DSR (680 k€) et la DNP (180 k€) ; nous anticipons toutefois une baisse au sous-chapitre 748 Autres attributions et participations du fait de l'absence de la dotation recensement (-14 k€) et d'une diminution potentielle des compensations de fiscalité locale.

Enfin on reconduit à l'article 7488 une recette de 40 k€ au titre de la subvention du poste de chargé de mission PVD.

✓ Chapitre 75 - Autres produits de gestion courante : 210.000€ en baisse de 36 000 € par rapport au réalisé 2023 (y compris les produits exceptionnels qui étaient comptabilisés au chapitre 77 pour permettre le comparatif). Ce chapitre intègre désormais les produits exceptionnels (M57/art 75888). En 2023, nous avons perçu le solde de l'indemnité d'assurance (54 k€) suite à l'incendie de la MDP.

✓ Chapitre 77 - Produits exceptionnels

Ce chapitre n'enregistre plus que les mandats annulés et les produits de cession d'immobilisation (voir supra). On maintient 1000€ pour les annulations de mandats.

✓ Chapitre 78 - Reprise sur amortissements et provisions

En baisse de 21 k€ par rapport au réalisé 2023. On a enregistré en 2022 une reprise sur provisions de 235 k€ qui acte budgétairement le solde des pertes constatées sur les 2 emprunts en CHF ; et une reprise sur provisions de 21 k€ en 2023 (reprise des provisions sur créances irrécouvrables). Pas de reprise en 2024

✓ Chapitre 042/777- Quote-part des subventions d'investissement : correspond à l'amortissement des subventions d'investissement obtenues par la commune.

En conclusion, cette proposition budgétaire permet d'envisager de dégager **un excédent final de fonctionnement qui s'établirait à 2 803 268,42 €** grâce à la reprise de l'excédent antérieur de 4 381 313,42 €.

En revanche, si l'on ne tient compte que des dépenses (hors virement) et recettes de l'exercice, le résultat affiche pour la 1^{ère} fois un déficit d'exploitation de 303 000€, **ce qui signifie que les dépenses sont supérieures aux recettes**.

Cette situation s'explique notamment par la progression très importante des dotations aux amortissements (+ 482 k€) qui résulte de la mise à jour de l'actif communal imposée par l'entrée en vigueur de la nomenclature M57.

En contrepartie, nous bénéficierons d'une recette d'investissement supplémentaire pour autofinancer les investissements de la commune.

Enfin l'augmentation des produits fiscaux que génère la revalorisation des valeurs locatives ne couvre pas la progression des charges, ce qui crée un effet de ciseau et donc une réduction mécanique de la Capacité d'Autofinancement de la commune.

SECTION D'INVESTISSEMENT

La section d'investissement s'équilibre en 2024 à 6 557 967,14 € contre 8 243 456,31 € en 2023, 7 905 650,91 € en 2022 et 4 070 562,27€ en 2021 (5 505 055 en 2020 et 7 382 000 € en 2019).

Hors déficit antérieur, RAR et remboursement du capital de la dette, les investissements programmés en 2024 **s'établissent à 4 746 400 € contre 6 981 177€ réalisés en 2023 et 5 102 008 € réalisés en 2022 (2 613 571 au CA 2021, 3 807 649 € en 2020 et 4 205 466 € en 2019).**

Ils prennent la forme d'investissements annuels, pluriannuels ou de fonds de concours.

Dépenses d'équipement						CUMUL
année	CA-2020	CA-2021	CA-2022	CA-2023	BP-2024	
montant	3 807 649,91 €	2 613 571,58 €	5 102 008,66 €	6 981 177,93 €	4 746 400,00 €	23 250 808,08 €

Il convient de rajouter à ce programme d'investissements les RAR en dépenses pour un montant de 1 990 025 € correspondant à des crédits 2023 reportés en 2024.

Nous prévoyons en 2024 la poursuite des investissements avec notamment :

- le début des travaux de rénovation énergétique du GS de SAUVE
- la réhabilitation du quartier de la Mochatte
- les travaux de déshumidification de l'Eglise
- le lancement des études du futur stade d'athlétisme et de réaménagement du théâtre de verdure
- la mise en place de bornes automatiques en centre-ville.

Des crédits importants sont également consacrés au renouvellement des matériels (270 k€) et véhicules municipaux (105 k€) ainsi qu'à la modernisation et isolation de plusieurs bâtiments communaux. Il est également budgété la dernière tranche de travaux du FJT (pour créer 3 nouveaux studios et en réhabiliter 2) et la mise en conformité Incendie du GS de Meyne.

Des investissements porteurs d'économie d'énergie sont inscrits au programme 2024 avec notamment le passage en led de l'éclairage du stade (idem que les Tennis en 2023) et de la maison des sports, ainsi que l'installation d'une structure photovoltaïque conséquente (en plus du projet du GS de SAUVE) et l'acquisition de 2 véhicules électriques pour le CTM.

Enfin un programme voirie permettra de régler les débordements réguliers du canal de la grande prairie et d'aménager une zone de stationnement au pied des locaux du CTM.

Les AP/CP :

Le passage à la nomenclature M 57 au 1^{er} janvier 2024 nous impose **de mettre en place des Autorisations de Programme (AP) et Crédits de Paiement (CP)**. Les AP correspondent au budget global pluriannuel d'un projet d'investissement tandis que les CP sont les autorisations budgétaires annuelles maximum relatives à ce projet d'investissement.

AUTORISATION DE PROGRAMME		REALISE	CREDITS DE PAIEMENTS	CREDITS DE PAIEMENT	CREDITS DE PAIEMENT	RECETTES PREVISIONNELLES	
AP		CA 2023	CP 2024	CP 2025	CP 2026		
Rénovation esthétique et performance énergétique du GS de SAUVE						DETR	300 000,00 €
						DSIL/Fonds verts	372 760,00 €
Maîtrise d'œuvres et études	226 200,00 €	167 838,15 €	58 361,85 €	- €	- €	Bonification transition écologique	194 880,00 €
Divers	20 838,15 €	0,00 €	20 838,15 €	- €	- €	Département	487 200,00 €
Coût des Travaux	2 000 000,00 €	0,00 €	1 050 000,00 €	950 000,00 €		FEDER	140 000,00 €
						Autofinancement	752 198,15 €
Opération 2107 - GS de SAUVE	2 247 038,15 €	167 838,15 €	1 129 200,00 €	950 000,00 €	0,00 €		2 247 038,15 €
Réhabilitation Quartier de la Mochatte							
Maîtrise d'œuvre et études	137 450,00 €	21 180,00 €	116 270,00 €	- €	- €	DETR	437 461,00 €
Lot 1 Terrassement voirie signalisation	703 800,00 €	0	703 800,00 €	- €	- €	Département	307 731,00 €
Lot 2 Réseaux humides	923 400,00 €	0,00 €	157 930,00 €	405 470,00 €		Agence de l'eau	285 939,00 €
			Budget EAU : 150 000 € HT				
			Budget ASS : 150 000 € HT			Autofinancement	854 959,00 €
Lot 3 Espaces verts/mobilier	121 440,00 €			121 440,00 €			
Opération 330 - QUARTIER MOCHATTE	1 886 090,00 €	21 180,00 €	1 338 000,00 €	526 910,00 €	0,00 €		1 886 090,00 €
Création d'un stade d'athlétisme							
Maîtrise d'œuvre et études	153 000,00 €	0,00 €	153 000,00 €	0,00 €	0,00 €	Etat + Département	450 000,00 €
Travaux	1 500 000,00 €	0,00 €	0,00 €	1 000 000,00 €	500 000,00 €	Agence national du sport	250 000,00 €
						Autofinancement	953 000,00 €
Opération 2202 - Equipements sportifs	1 653 000,00 €	0,00 €	153 000,00 €	1 000 000,00 €	500 000,00 €		1 653 000,00 €

Cette politique d'investissements est financée en 2024 par :

- Le prélèvement sur la section de fonctionnement de 1 275 000 € soit environ 27 % (autofinancement)
- Les subventions acquises pour un montant de 1 230 000 € (26%)
- Les ressources propres de 2 880 000 € (FCTVA, Taxe d'aménagement, Amortissements)

Aucun emprunt n'est prévu pour 2024.

BUDGET EAU POTABLE

L'année 2020 est marquée par la fin du mécanisme de transfert du droit à déduction de la TVA, qui nous permettait de récupérer la TVA par l'intermédiaire du concessionnaire, généralement en N+1 voir en N+2.

Par voie de conséquence, le budget de l'eau **a été ouvert en 2020 HT**, ce qui nous a conduit à réaliser les déclarations trimestrielles auprès du service des impôts de la TVA collectée et déductible.

L'année 2021 a été **celle de la régularisation du crédit de TVA sur les 3 exercices 2018, 2019 et 2020** pour lesquelles la commune n'avait toujours pas récupéré la TVA sur les investissements. La prescription triennale a été écartée.

Fiche de résultats 2023 :

Les écritures 2023 de l'ordonnateur sont identiques à celles du comptable.

L'écart sur la reprise des résultats antérieurs reportés entre les comptes administratifs et les comptes de gestion a été régularisé par une écriture non budgétaire réalisée par le SGC et validée par délibération en date du 12 février 2024.

L'excédent de fonctionnement 2023 à reporter sur 2024 **est de 107 841,39 €** soit une augmentation de 24 k€ par rapport à la prévision.

Cet écart est dû à un virement à la section d'investissement inférieur de 24 k€ à l'inscription budgétaire.

PREVISIONNEL SECTION DE FONCTIONNEMENT 2024			
DEPENSES		RECETTES	
Charges à caract. Général	2 700,00 €	Recettes de fonctionnement quote part des subventions	BP surtaxe actuelle
Int.emprunts & ICNE	33 230,00 €		230 000,00 €
Charge de gestion courante	5,00 €		17 600,00 €
Charges exceptionnelles	500,00 €		
Dot.aux Amort.	191 000,00 €		
Virement à la section d'investissement	69 000,00 €		
TOTAL DEPENSES	296 435,00 €	TOTAL RECETTES	247 600,00 €
Résultat de l'exercice	- 48 835,00 €		
Excédent/déficit reporté	107 841,39 €		
Excédent disponible	59 006,39 €		

Compte tenu de la mise à jour de l'actif de ce budget, rendue nécessaire par l'application de la nouvelle nomenclature M 57, les dotations aux amortissements passent de 153 K€ en 2023 à 191 K€ en 2024, et ce jusqu'en 2033 (hors amortissement de nouveaux actifs). Cette évolution déséquilibre donc durablement la section de fonctionnement qui ne pourra dégager qu'un excédent (hors virement à la section d'investissements) de 20 K€ en moyenne, très en deçà de ce qu'il est nécessaire pour financer une campagne d'investissements à venir importante (extension ST MARTIN, nouvelle ressource en eau). **Il semble donc inéluctable de revoir à la hausse la surtaxe d'eau potable, qui est la seule ressource de ce budget.**

Pour 2024, il est prévu un produit de surtaxe à 230 000 € HT qui correspond au volume normal de vente d'eau aux usagers.

Le montant de la surtaxe est maintenu pour le moment à 0,57 € HT/m3.

Les prévisions en dépenses sont en nette augmentation : 227 435 € contre 189 934 € au CA 2023 du fait d'une augmentation de 38 k€ de la dotation aux amortissements (voir supra).

Les travaux d'eau potable prévus pour 2024 concernent :

- Travaux quartier Mochatte : 150 000 €
- Etudes sur l'extension du réseau AEP Quartier Saint Martin : 20 000 €
- Etudes d'une nouvelle ressource en eau : 20 000 €

Les travaux sont financés en 2024 :

- par un virement de la section de fonctionnement de 69 000 €,
- une subvention de l'agence de l'eau au titre du contrat ZRR pour les travaux réalisés à la MOCHATTE (65 000 €)
- et les amortissements (191 000 €).

PREVISIONNEL SECTION D'INVESTISSEMENT 2024			
DEPENSES		RECETTES	
Capital emp.	99 400,00 €	Excédit Fonct capitalisé	17 930,38 €
Travaux	208 000,00 €	virement section de fonctionnement	69 000,00 €
Subvent.amort	17 600,00 €	amortissement	191 000,00 €
Besoin RAR	26 200,00 €	Subvention	65 000,00 €
		Excédent inv. reporté	8 269,62 €
TOT. DEPENSES	351 200,00 €	TOTAL RECETTES	351 200,00 €
Excédent disponible	-		

BUDGET ASSAINISSEMENT COLLECTIF

L'année 2020 est marquée par la fin du mécanisme de transfert du droit à déduction de la TVA, qui nous permettait de récupérer la TVA par l'intermédiaire du concessionnaire, généralement en N+1 voir en N+2.

Par voie de conséquence, le budget de l'eau **a été ouvert en 2020 HT**, ce qui nous a conduit à réaliser les déclarations trimestrielles auprès du service des impôts de la TVA collectée et déductible.

L'année 2021 a été **celle de la régularisation du crédit de TVA sur les 3 exercices 2018, 2019 et 2020** pour lesquelles la commune n'avait toujours pas récupéré la TVA sur les investissements. La prescription triennale a été écartée.

Fiche de résultats 2023 :

Les écritures 2023 de l'ordonnateur sont identiques à celles du comptable.

L'écart sur la reprise des résultats antérieurs reportés entre les comptes administratifs et les comptes de gestion a été régularisé par une écriture non budgétaire réalisée par le SGC et validée par délibération en date du 12 février 2024.

L'excédent de fonctionnement 2023 à reporter sur 2024 est de **185 839,02**.

SECTION DE FONCTIONNEMENT 2024			
DEPENSES		RECETTES	
Charg. à caract Gén.	5 000,00 €		BP surtaxe actuelle
Autres charges de gest ^o courante	1 805,00 €		
Intérêts emprunts & ICNE	63 300,00 €	Recet.de fonction	240 000,00 €
Charges except.	500,00 €	Prime épuration	30 000,00 €
Provision pour risques	500,00 €		
Dot.aux Amort.	333 000,00 €	Quote part subv.	60 000,00 €
Virement à la section d'invnt			
TOTAL DEPENSES	404 105,00 €	TOTAL RECETTES	330 000,00 €
Résultats de l'exercice	- 74 105,00 €		
Excédent/déficit reporté	185 839,02 €		
Excédent disponible	111 734,02 €		

Compte tenu de la mise à jour de l'actif de ce budget, rendue nécessaire par l'application de la nouvelle nomenclature M 57, les dotations aux amortissements sont passées de 124 K€ en 2021 à 365 K€ en 2023, et seront de l'ordre de 333 K€ jusqu'en 2033 (hors amortissements de nouveaux actifs). Cette évolution déséquilibre donc durablement la section de fonctionnement qui avant virement à la section d'investissements, **sera déficitaire d'environ 70 K€**.

Il sera donc nécessaire de revoir à la hausse la surtaxe d'assainissement et la part fixe abonnement, qui sont les seules ressources de ce budget.

Pour 2024, il est prévu un produit de surtaxe à 240 000 € HT qui correspond au volume normal de vente d'eau assainie aux usagers. **Le montant de la surtaxe est maintenu pour le moment à 0,27 € HT/m³ et la part fixe à 25 €/logement/an.**

On inclut dans ce chapitre 10 k€ de PFAC.

Les prévisions en dépenses sont en baisse : 404 105 € contre 436 732 €, du fait de la diminution de 32 k€ de la dotation aux amortissements.

SECTION D'INVESTISSEMENT 2024			
DEPENSES		RECETTES	
Capital emprunts	106 500,00	Excdt Fonct capitalisé	-
travaux	244 000,00	Excdt invest reporté	177 552,74
		Subvention	70 000,00
amort des subv	60 000,00	amortissement	333 000,00
Besoin sur RAR	30 025,94	Virt sect fonct	-
TOTAL DEPENSES	440 525,94	TOTAL RECETTES	580 552,74

Excédent disponible	140 026,80
---------------------	------------

Les principaux travaux d'assainissement prévus pour 2024 concernent :

Branchement Roumanille et antenne unitaire chemin du collège : 15 000 €
 Reprise du réseau secteur Mochatte : 150 000 €
 Contournement local archive CCBDP : 20 000 €
 Contrat ZRR : 6 000 €
 Etude schéma directeur : 20 000 €

Ces travaux sont financés par :

- la dotation aux amortissements pour 333 k€
- et la subvention de l'agence de l'eau au titre du contrat ZRR pour les travaux réalisés à la MOCHATTE (70 k€).

En conséquence, le prélèvement sur la section d'exploitation sera nul.

BUDGET PARC AQUATIQUE

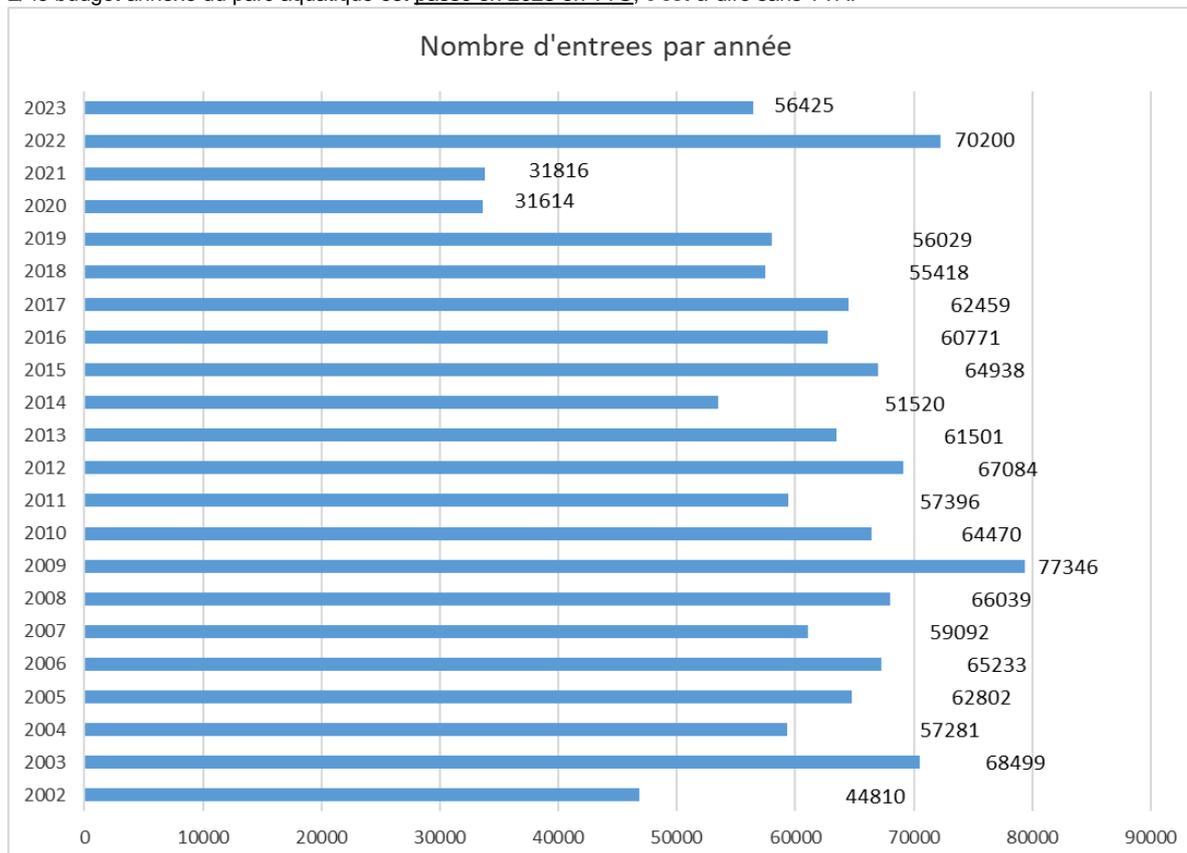
En accord avec les services de la DDFIP, l'année 2019 a été marquée par le passage de la nomenclature M4 (SPIC) à la nomenclature M14 (SPA)

De ce fait, un nouveau budget M14 « Parc aquatique » a été créé en 2019.

Il convient aussi de rappeler que la Cour Administrative d'Appel de LYON sur renvoi du Conseil d'Etat a définitivement jugé en 2022 que les opérations du parc aquatique devaient être placées hors du champ d'application de la TVA. Les conséquences sont les suivantes :

1/ la commune a bénéficié en 2023 d'un remboursement intégral de la TVA versée à tort pour les années 2015 à 2022 pour un montant de 122 327€.

2/ le budget annexe du parc aquatique est passé en 2023 en TTC, c'est-à-dire sans TVA.



Pour 2023, les dépenses s'établissent à 395 507,73 € TTC soit une augmentation de 13 k€ par rapport au réalisé 2022 (mais les dépenses étaient HT !). On note une baisse importante du chapitre 011 de 24 k€ et une augmentation de 28 k€ des charges de personnel.

Les recettes totales de l'exercice 2023 sont en hausse de 44 k€ à 475 000 € TTC en 2023 qui s'explique par :

- le reversement du produit exceptionnel de 122 k€ suite au règlement du litige sur la TVA (voir supra)
- et l'augmentation substantielle des tarifs d'entrée.

De ce fait, et malgré une saison moyenne (voir graphique ci-dessus), l'excédent de fonctionnement de l'exercice (hors report antérieur) **se chiffre à 80 K€ sans subvention d'équilibre du budget général.**

Nous reviendrons donc dès 2024 à un déficit annuel du parc aquatique, que nous anticipons à 50 K€ et qui nécessitera à nouveau une participation du budget général.

Pour 2024, nous anticipons un maintien du CA à 273 k€ TTC avec une FMI maximum à 1200 personnes.

La saison sera prolongée jusqu'au 15 septembre contre fin août en 2023.

Après une forte augmentation des charges de personnel en 2023 (+28 k€), nous prévoyons pour 2024 en accord avec le responsable du parc aquatique un niveau de masse salariale plus économe, qui doit tenir compte d'une amélioration de la gestion des effectifs de cet équipement.

statut des agents	2019		2020		2021		2022		2023		2024 (BP)	
	Nbre en ETP	Montant Chargé										
Responsable	0,4	17 704,00 €	0,89	35 748,49 €	0,99	40 079,09 €	1	40 850,15 €	1	42 112,08 €	1	42 700,00 €
Adjoint	0,54	18 738,86 €	0,4	13 155,79 €	0,44	16 616,50 €	0,49	17 191,78 €	0,52	20 154,02 €	0,49	20 000,00 €
Accueil	0,57	14 316,30 €	0,4	11 297,04 €	0,82	24 519,60 €	0,48	15 565,67 €	0,42	20 941,36 €	0,42	17 000,00 €
Techniques	1,38	35 573,99 €	1,12	33 575,07 €	1,28	37 137,94 €	1,16	39 482,47 €	1,23	41 179,95 €	1,16	42 000,00 €
Maitres Nageurs	1,99	56 503,53 €	1,02	32 920,60 €	1,39	45 548,66 €	1,57	55 668,66 €	1,76	71 795,71 €	1,57	63 300,00 €
TOTAL GL	4,88	142 836,68 €	3,83	126 696,99 €	4,92	163 901,79 €	4,70	168 758,73 €	4,93	196 183,12 €	4,64	185 000,00 €

Ainsi les dépenses totales de fonctionnement (avant virement) seraient en baisse de 7 k€ à 388 k€ par rapport au réalisé 2023.

Hors excédent antérieur reporté, l'exploitation nécessite **une participation du budget général de 50 K€.**

PREVISIONNEL SECTION DE FONCTIONNEMENT 2024			
DEPENSES		RECETTES	
Charges à caract. Général	94 010,00 €	Produits et ventes diverses	273 000,00 €
Charges du personnel	185 000,00 €	Subvention et participations	50 000,00 €
Charges de gestion courante	5,00 €	Autres produits de gestion courante	18 500,00 €
Int.emprunts & ICNE	9 600,00 €	quote part des subventions	59 580,00 €
Charges exceptionnelles	500,00 €	Excdt anterieur reporté	106 854,31 €
Dot.aux Amort.	99 000,00 €		
Virement à la section d'investissement	35 250,00 €		
TOTAL DEPENSES	423 365,00	TOTAL RECETTES	507 934,31
Excédent disponible	84 569,31		

Un virement de 35 250 € sert à financer :

- la reprise des grilles à débordement
- la reprise de plusieurs ponts abîmés et de 2 pédiluves
- l'installation de chauffe-eau en remplacement de la chaudière Gaz

PREVISIONNEL SECTION D'INVESTISSEMENT 2024			
DEPENSES		RECETTES	
Capital emp.	38 700,00 €	Excdt Fonct capitalisé	38 315,62 €
Dépenses d'équipements	35 970,00 €	virement section de fonctionnement	35 250,00 €
Subvent.amort	59 580,00 €	amortissement	99 000,00 €
Deficit invest reporté	10 282,70 €	Subvention	- €
Besoin RAR	28 032,92 €		- €
TOT. DEPENSES	172 565,62 €	TOTAL RECETTES	172 565,62
Excédent disponible	-		

Monsieur le Maire s'est retiré et ne participe pas aux votes.

1 / APPROBATION DES COMPTES ADMINISTRATIFS ET COMPTES DE GESTION DU BUDGET GENERAL & DES BUDGETS ANNEXES 2023

	POUR	CONTRE	ABSTENTION
Budget Général			
- Compte Administratif 2023	24	0	0
- Compte de Gestion du Receveur			
Budget Annexe Eau Potable			
- Compte Administratif 2023	24	0	0
- Compte de Gestion du Receveur			
Budget Annexe Assainissement Collectif			
- Compte Administratif 2023	24	0	0
- Compte de Gestion du Receveur			
Budget Annexe Parc Aquatique			
- Compte Administratif 2023	24	0	0
- Compte de Gestion du Receveur			
Budget Annexe ZAC du Grand Tilleul			
- Compte Administratif 2023	24	0	0
- Compte de Gestion du Receveur			

2 / AFFECTATION DES RESULTATS 2023 DU BUDGET GENERAL & DES BUDGETS ANNEXES

	POUR	CONTRE	ABSTENTION
Budget Général	24	0	0
Budget Annexe Eau Potable	24	0	0
Budget Annexe Assainissement Collectif	24	0	0
Budget Annexe Parc Aquatique	24	0	0
Budget Annexe ZAC du Grand Tilleul	24	0	0

M. le Maire informe que les deux marchés publics inscrits à l'ordre du jour du Conseil Municipal font partie du projet municipal. Leur financement est prévu au BP 2024.

**2024 - 05 - 53 / MARCHES PUBLICS
TRAVAUX DE RENOVATION ENERGETIQUE DU GROUPE SCOLAIRE DE SAUVE
Choix des titulaires des Lots 06 et 08 (non attribués lors de la C.A.O. du 22/04/2024)**

RAPPORTEUR : M. Jean-Luc GREGOIRE

1°) Objet du Marché

Le marché concerne les travaux de rénovation énergétique du Groupe Scolaire de Sauve, comprenant 12 lots.

Lieu d'exécution :

**Groupe Scolaire de SAUVE
Rue de Sauve
26110 NYONS**

Le marché est décomposé en 12 lots

LOTS	DESIGNATION
01	GROS OEUVRE-VRD
02	ETANCHEITE
03	I.T.E (Isolation Thermique par l'Extérieur)
04	MENUISERIES EXT - INT
05	PLATRERIE-PEINTURE- REVÊTEMENTS DE SOLS- FAIENCES
06	SERRURERIE
07	CHARPENTE-COUVERTURE- ZINGUERIE
08	ESPACES VERTS
09	ELECTRICITE CFO-CFA
10	PHOTOVOLTAÏQUE
11	CHAUFFAGE-VENTILATION-PLOMBERIE
12	DÉSAMIANTAGE

Par délibération du 29 avril 2024, le Conseil Municipal a approuvé à l'unanimité les marchés des lots 1, 2, 3, 4, 5, 7, 9, 11 et 12.

A la suite de la Commission d'Appel d'Offres du 22 avril 2024, les 3 lots énoncés ci-dessous sont restés non attribués :

Lot 6 : SERRURERIE

Lot infructueux (aucune offre).

Le lot 6 a été relancé par un marché de gré à gré avec une demande de devis le 25/04/2024

L'estimation du montant du lot 6 s'élève à 21 000 € HT.

Lot 8 : ESPACES VERTS

Ce lot a été ajourné par la Commission d'Appel d'Offres du 22/04/2024

Un complément d'analyse des offres négociées, jugées anormalement basses pour l'une d'entre elles, est demandé au bureau d'étude paysagiste du groupement. Les justifications fournies en réponse à la négociation ne sont pas explicites pour la commission.

Lot 10 : PHOTOVOLTAÏQUE

Lot infructueux pour cause d'offre unique irrégulière (absence d'habilitation du candidat) et surévaluée, conformément aux articles L 2152-2 et L 2152-3 du CCP.

La présente délibération porte sur le lot 6 Serrurerie et le lot 8 Espaces verts.

La nouvelle Commission d'Appel d'Offres réunie le 22 mai 2024 a décidé de retenir à l'unanimité les entreprises suivantes :

Lot 6 : SERRURERIE

FMMB - les Structures Provençales, 84450 SAINT SATURNIN LES AVIGNON

Pour un montant de base de **55 951,65 € HT**

Lot 8 : ESPACES VERTS

CEP Jardins, 26110 NYONS

Pour un montant de base de **96 380,35 € HT**

Prestations supplémentaires éventuelles retenues pour le Lot 8 (prestation en moins-values):

PSE 11 :	€ HT (Jeux et mobilier en moins-values)
PSE 12 :	€ HT (Jeux et mobilier en moins-values)
PSE 13 :	€ HT (Jeux et mobilier en moins-values)
PSE 14 :	€ HT (Jeux et mobilier en moins-values)

NON RETENUES

Soit un **montant global** pour le lot 8 de **96 380,35 € HT**

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et procédé au vote,
DECIDE**

**POUR : 25
CONTRE : 0
ABSTENTION : 0**

- **D'APPROUVER** les marchés des travaux de rénovation énergétique du Groupe Scolaire de Sauve, pour les lots 6 et 8.
- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire à signer l'ensemble des documents s'y rapportant et les faire exécuter.

M. le Maire rappelle que tous les marchés ont été attribués, sauf le lot 10 – Photovoltaïque, ce qui ne pose pas de problème, car ces travaux n'interviendront qu'à la fin du chantier. Il ajoute que les prix proposés par les entreprises sont inférieurs de 100 000 € par rapport aux prévisions de l'APD (avant-projet définitif). Cette bonne nouvelle atteste du sérieux de ces entreprises connues. Les travaux débiteront dans un mois. Une réunion avec les parents est prévue le 18 juin prochain.

**2024 - 05 - 54 / MARCHES PUBLICS
TRAVAUX D'AMENAGEMENT DU QUARTIER DE LA MOCHATTE PARTIE BASSE - SECTEUR DES OLIVIERS
Choix des titulaires des Lots 1 à 3**

RAPPORTEUR : M. Jean-Luc GREGOIRE

Objet du Marché

Le marché concerne les travaux **d'aménagement du quartier de la Mochatte partie basse - secteur des Oliviers**. Les aménagements projetés sont situés en continuité des travaux réalisés en 2013 sur le quartier de la Mochatte partie haute – Secteur de la Perrière.

Les voies impactées par le projet sont : l'allée Clair Tisseur, les rues Cherbuliez, des Rosiers, des Rossignols, des Cigales et le Chemin de la Mochatte.

L'opération comporte 3 lots avec une seule tranche ferme soit :

- **Lot 1 : Terrassement / Voirie / Signalisation**

Les travaux concernent la création de trottoir en stabilisé (1700 m²) et en enrobé pour les accès (900 m²) / reprise de la chaussée, (7 600 m² y compris les stationnements) / création de stationnements (environ 90 places).

- **Lot 2 : Réseaux humides**

Les travaux concernent la création d'un réseau d'eaux pluviales en favorisant l'infiltration / reprise de 1,1 km de réseaux d'eaux usées / reprise de 770 m de réseaux d'eau potable

- **Lot 3 : Espaces verts / Mobilier**

Les travaux concernent la création d'espaces verts (3 000 m² et plantation de 20 arbres)

La procédure choisie est la procédure adaptée ouverte. Elle est soumise aux dispositions des articles L. 2123-1 et R. 2123-1 1° du Code de la commande publique.

La consultation s'est déroulée selon les étapes suivantes :

- 1 – Avis d'appel à concurrence : 23 février 2024
- 2 – Réception des offres : 27 mars 2024 à 12h00
- 3 – Analyse des offres : remise par le cabinet du BEAUR (maitrise d'œuvre conception) le 24 avril 2024
- 4 – Engagement de la négociation : aucune négociation n'a été menée
- 5 – Désignation des lauréats par la Commission d'Appel d'Offres: 22 mai 2024
- 6 – Signature des marchés par M. Le Maire après autorisation du Conseil Municipal en date du 29 mai 2024.

La Commission d'Appel d'Offres du 22 mai 2024 a décidé de retenir à l'unanimité les entreprises suivantes :

- **Lot 1 - Terrassement / Voirie / Signalisation :**
COLAS France
pour un montant global de **538 462,50 € HT** (découlant de l'application des prix unitaires du bordereau des prix aux quantités prévisionnelles du marché),
- **Lot 2 - Réseaux humides :**
SAS BRUN TP
pour un montant global de **718 934,00 € HT** (découlant de l'application des prix unitaires du bordereau des prix aux quantités prévisionnelles du marché)

- **Lot 3 - Espaces verts / Mobilier :**
CEP Jardin
pour un montant global de **57 600,00 € HT** (découlant de l'application des prix unitaires du bordereau des prix aux quantités prévisionnelles du marché) – BASE + PSE n°1

Soit un montant total pour les 3 lots de : 1 314 996,50 € HT

Les prix des marchés étant régis par un régime de Bordereau de Prix Unitaires, les montants définitifs pourront être amenés à évoluer en fonction des quantités réelles réalisées.

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et procédé au vote,
DECIDE**

POUR : 25
CONTRE : 0
ABSTENTION : 0

- **D'APPROUVER** les marchés des travaux **d'aménagement du quartier de la Mochatte partie basse - Secteur des Oliviers**, pour les lots 1, 2 et 3.
- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire à signer l'ensemble des documents s'y rapportant et les faire exécuter.

En raison de la circulation, ce chantier sera difficile à gérer précise M. GREGOIRE, il ajoute que le montant des travaux est inférieur de 110 000 € par rapport à l'estimation.

M. le Maire dit qu'une 3^e réunion publique aura lieu en septembre de manière à ce que le projet d'aménagement soit partagé avec la population. DAH envisage de rénover les logements des bâtiments du secteur (salles d'eau et isolation thermique).

La séance se poursuit par le vote des subventions aux associations, M. LANTHEAUME est invité à prendre la parole :

« Le monde associatif est fortement représenté à Nyons. A ce jour, environ 150 associations sont référencées dans le guide des associations 2022/2024 qui sera réactualisé après le prochain forum des associations du samedi 7 Septembre 2024, à la Maison de Pays.

Environ 80 demandes concernent des subventions de fonctionnement ou une aide financière pour un événement exceptionnel (accepté ou non par les différentes commissions)

Une dizaine d'associations dites "extérieures " ont également déposé une demande.

Cette année et pour la première fois les associations ont dû retourner signé un document intitulé " l'engagement républicain " qui accompagnait chaque dossier de demande de subvention, conformément à la loi.

La procédure est la suivante :

En janvier : le service Culture Sport Associations transmet à toutes les associations un courriel avec un lien pour télécharger le formulaire de demande de subvention sur le site de la Mairie.

En février : retour des dossiers en Mairie et messages de rappel électroniques pour les retardataires. Malgré ces relances, quelques associations n'ont pas répondu cette année : le club de Karaté, la Gaule de l'Eygues, Cant'Ouvéze.

En mars : chaque adjoint référent et leur commission étudient les dossiers qui sont ensuite remis dûment complétés au service Culture Sport et Associations.

En avril : le service enregistre les différentes demandes en vue d'une présentation en Conseil d'Adjoints.

En mai : les subventions sont votées par le Conseil Municipal.

C'est l'occasion pour moi de remercier tous les adjoints référents pour le travail accompli, les membres des commissions pour l'étude sérieuse et attentive des dossiers, ainsi que les différents services de la mairie.

La totalité de ces subventions représente une aide financière notable pour l'ensemble de nos associations. Toutefois, la ville de Nyons met à disposition d'autres ressources et lieux, à savoir :

- *La Maison de Pays : 4 salles.*
- *La Maison des Associations : 14 salles disponibles, dont une réservée aux réunions ou assemblées générales (capacité de 49 personnes).*
- *Le Centre Régional de Boule sportive et de la Pétanque.*

- *La Maison des Sports et ses nombreux équipements : un gymnase pour la pratique du basket, du volley, du foot en salle. Les scolaires, les collégiens et les lycéens l'utilisent pour les cours d'EPS ; la salle de "dojo" permet la pratique du Karaté et des cours de gymnastique dispensés par l'EMAPS ; une salle de réunion est à disposition.
Il est prévu de remplacer cet été l'éclairage actuel par des leds.*
 - *Le centre aquatique est pourvu d'une salle de réunion.*
 - *L'espace Tennis comprend 3 courts traditionnels et 2 nouveaux terrains de PADDEL. Ces récents équipements ont permis au club de doubler le nombre de licenciés.
Un éclairage entièrement à "leds" a été installé en début d'année.*
 - *L'espace de "glisse" : le Skate Park, actuellement en cours de rénovation, et un "City Park " mis à disposition en 2023 qui est très fréquenté par la jeunesse.*
 - *Le stade de foot dispose de deux terrains ainsi que d'un équipement pour la pratique de l'athlétisme (très utilisé par le NAC, l'association Courir Nyons, les collégiens et les lycéens).
Le remplacement des projecteurs par des leds est prévu cet été.*
 - *L'ancienne Mairie permet d'accueillir dans ses salles les différents services publics, l'Ecole de Musique, le Planning Familial, la Mission Locale, etc....*
 - *L'ancien Théâtre est utilisé pour la pratique de la danse et de la musique.*
 - *Des locaux dans l'Espace Roumanille et l'Espace Musigman sont disponibles.*
 - *Le bâtiment derrière le Foyer de Jeunes Travailleurs comprend 2 salles.*
 - *Le gymnase de la cité scolaire (2 salles) qui est mis à notre disposition (contre rémunération) en dehors du temps et des vacances scolaires.*
 - *Le Théâtre de Verdure (bien pratiqué en été)*
-
- *A cela s'ajoute la mise à disposition gratuite de trois minibus au profit des associations qui sont très souvent utilisés (environ 25 000 kms par an chacun).
Je voudrais également remercier la région "Auvergne-Rhône-Alpes" qui a mis à disposition de clubs sportifs (le NAC, le Nyons Football Club et l'USBN) 3 minibus également.*
-
- *Les divers services municipaux qui participent à la bonne organisation des différents événements tels que le Corso, l'International de pétanque, le trial...
Les services techniques de la ville et la Police Municipale sont également mobilisés pour nos associations, ainsi que le service Culture, Sport et Associations.
Les deux événements majeurs de l'année nécessitent :*
 - *environ 750 heures d'agents des différents services du Centre Technique Municipal pour le « Corso », organisé par le Comité des Fêtes,*
 - *près de 800 heures d'agents des différents services du Centre Technique Municipal (installations, montage et démontage, circulation, propreté urbaine etc....) pour « Les 8 Jours de la ville de Nyons », organisé par Nyons pétanque*
 - *un investissement en matériel de 15 000 Euros environ (achats matériaux, prestation balayeuse, fournitures électriques, etc.....).*

Je tiens à préciser que nous n'avons pas baissé le montant des subventions, malgré l'inflation et la très forte hausse des coûts de l'énergie (gaz et électricité).

Je remercie toutes les associations et leurs adhérents pour avoir participé aux économies d'énergies. Pour exemple la consommation de gaz pour le chauffage du "Boulodrome" a diminué de moitié cette année. »

<p>2024 - 05 - 55 / AFFAIRES FINANCIERES SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS - ANNEE 2024</p>

RAPPORTEUR : M. Pascal LANTHEAUME

Il est proposé à l'assemblée de se prononcer sur l'attribution des subventions aux associations pour l'année 2024. Ce programme de subventions, établi par secteur, a fait l'objet d'un examen attentif par chacune des commissions spécialisées et a été soumis pour avis au Conseil des Adjoints et des Délégués qui s'est tenu le mardi 15 mai 2024.

Elles se récapitulent ainsi :

RECAPITULATIF DES SUBVENTIONS 2024					
Associations par thèmes	Subventions Demandées	Subventions Proposées			
		Fonctionnement	Exceptionnelles	Manifestations Partenariales	TOTAL
Culturelles et Patrimoine	72 600,00 €	56 400,00 €	1 500,00 €	2 000,00 €	59 900,00 €
Loisirs	21 200,00 €	13 950,00 €	600,00 €	0,00 €	14 550,00 €
Sportives	98 618,00 €	62 350,00 €	1 800,00 €	16 850,00 €	81 000,00 €
Education	1 550,00 €	1 050,00 €	0,00 €	0,00 €	1 050,00 €
Santé, Sociales, Humanitaires et Séniors	27 900,00 €	17 600,00 €	2 180,00 €	5 800,00 €	25 580,00 €
Patriotiques	1 200,00 €	1 000,00 €	0,00 €	0,00 €	1 000,00 €
Jumelage	5 600,00 €	2 900,00 €	800,00 €	0,00 €	3 700,00 €
Organisations Agricoles	2 555,02 €	2 855,02 €	0,00 €	0,00 €	2 855,02 €
Environnement, Citoyenneté & Humanitaire	4 642,00 €	1 000,00 €	642,00 €	3 000,00 €	4 642,00 €
Extérieures	12 829,00 €	6 389,00 €	0,00 €	0,00 €	6 389,00 €
TOTAL	248 694,02 €	165 494,02 €	7 522,00 €	27 650,00 €	200 666,02 €

Il est précisé que les subventions dites partenariales ne seront liquidées qu'à l'issue de la manifestation et sur présentation d'un bilan financier.

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et procédé au vote,
DECIDE**

**POUR : 25
CONTRE : 0
ABSTENTION : 0**

- **D'APPROUVER** le versement de ces subventions aux associations pour l'année 2024 dans les conditions indiquées dans les tableaux présentés ci-dessus.

Ces dépenses seront prévues à l'article 6574 du Budget Primitif 2024 et à l'article 6574-2 pour les subventions partenariales.

A – ASSOCIATIONS CULTURELLES ET DU PATRIMOINE 2024 – RAPPORTEUR : Colette BRUN-CASTELLY											
N°	Nom	Subventions demandées				Subventions proposées				Votes	N'ont pas participé aux votes
		Fonctionn ¹	Excep ¹⁰⁰	Manif / Partenariales	TOTAL	Fonctionn ¹	Excep ¹⁰⁰	Manif / Partenariales	TOTAL		
1	Chorale des Oliviers CAMAV	2 000,00 €			2 000,00 €	2 000,00 €			2 000,00 €	Unanimité	
2	Confrérie des Chevaliers de l'Olivier	4 000,00 €			4 000,00 €	4 000,00 €			4 000,00 €	Unanimité	A. AMOURDEDIEU et C. TEULADE (par procuration)
	- Les Olivades			2 000,00 €	2 000,00 €			2 000,00 €	2 000,00 €	Unanimité	A. AMOURDEDIEU et C. TEULADE (par procuration)
	- 60 ^{ème} Anniversaire			1 500,00 €	1 500,00 €		1 500,00 €		1 500,00 €	Unanimité	A. AMOURDEDIEU et C. TEULADE (par procuration)
3	Contes et Rencontres	10 000,00 €			10 000,00 €	3 500,00 €			3 500,00 €	Unanimité	
4	Ecole de Musique de Nyons	40 000,00 €			40 000,00 €	37 000,00 €			37 000,00 €	Unanimité	
	Groupement des Peintres et Artistes du Nyonsais	250,00 €			250,00 €	250,00 €			250,00 €	Unanimité	
5	- Evènement associant à une des expositions au Préau des arts : chant, musique et poésie			350,00 €	350,00 €			0,00 €	0,00 €	Unanimité	
	Groupe Musical du Nyonsais	4 350,00 €			4 350,00 €	2 000,00 €			2 000,00 €	Unanimité	
6	- Rencontre inter-harmonie les 23 et 24 mars 24			3 593,00 €				0,00 €	0,00 €	Unanimité	
7	L'Esquisse	900,00 €			900,00 €	600,00 €			600,00 €	Unanimité	
8	Nyons patrimoine	150,00 €			150,00 €	150,00 €			150,00 €	Unanimité	
9	Histoire et Patrimoine du Nyonsais	1 000,00 €			1 000,00 €	1 000,00 €			1 000,00 €	Unanimité	
10	U.N.T.L.	3 000,00 €			3 000,00 €	3 000,00 €			3 000,00 €	Unanimité	
11	L'Electron Libre	2 500,00 €			2 500,00 €	2 500,00 €			2 500,00 €	Unanimité	
12	La Baronne	300,00 €			300,00 €	200,00 €			200,00 €	Unanimité	
13	Parlaren Nioun	300,00 €			300,00 €	200,00 €			200,00 €	Unanimité	
TOTAL		68 750,00 €	0,00 €	7 443,00 €	72 600,00 €	56 400,00 €	1 500,00 €	2 000,00 €	59 900,00 €		

B - ASSOCIATIONS LOISIRS 2024 - RAPPORTEUR : Colette BRUN-CASTELLY											
N°	Nom	Subventions demandées				Subventions proposées				Votes	N'ont pas participé aux votes
		Fonctionn ¹	Excep ¹⁰⁰	Manif / Partenariales	TOTAL	Fonctionn ¹	Excep ¹⁰⁰	Manif / Partenariales	TOTAL		
1	Amicale Philatélique Nyonsaise	200,00 €			200,00 €	200,00 €			200,00 €	Unanimité	
2	Comité des Fêtes et des Loisirs	12 000,00 €			12 000,00 €	10 000,00 €			10 000,00 €	Unanimité	
3	Et Patati et Poterie	200,00 €			200,00 €	200,00 €			200,00 €	Unanimité	
4	Ex & Co	2 000,00 €			2 000,00 €	400,00 €			400,00 €	Unanimité	
	- GRC (Groupe de Recherches Chorégraphiques)		3 000,00 €	0,00 €	3 000,00 €		600,00 €		600,00 €	Unanimité	
5	Nyons O'Line	500,00 €			500,00 €	400,00 €			400,00 €	Unanimité	
	- Bal Folk automne 2024			400,00 €	400,00 €			0,00 €	0,00 €	Unanimité	
6	Photo Club du Nyonsais	400,00 €			400,00 €	400,00 €			400,00 €	Unanimité	
7	Tangolive	300,00 €			300,00 €	300,00 €			300,00 €	Unanimité	
8	La Bolha	400,00 €			400,00 €	400,00 €			400,00 €	Unanimité	
9	Les Cavaliers du Pontias	400,00 €			400,00 €	300,00 €			300,00 €	Unanimité	
10	Accueil et Amitié	450,00 €			450,00 €	450,00 €			450,00 €	Unanimité	
11	Soleil et Amitié	500,00 €			500,00 €	450,00 €			450,00 €	Unanimité	
12	Détente et Loisirs	450,00 €			450,00 €	450,00 €			450,00 €	Unanimité	
TOTAL		17 800,00 €	3 000,00 €	400,00 €	21 200,00 €	13 950,00 €	600,00 €	0,00 €	14 550,00 €		

C- ASSOCIATIONS SPORTIVES 2024 – RAPPORTEUR : Colette BRUN-CASTELLY											
N°	Nom	Subventions demandées				Subventions proposées				Votes	N'ont pas participé au vote
		Fonctionn.	Excep.	Manif / Partenariales	TOTAL	Fonctionn.	Excep.	Manif / Partenariales	TOTAL		
1	Les Ailes des Baronnie	750,00 €			750,00 €	750,00 €			750,00 €	Unanimité	
	- Barbecue Fun Fly 23 24 mars 24			100,00 €	100,00 €			100,00 €	100,00 €	Unanimité	
2	AS Collège Barjavel	650,00 €			650,00 €	650,00 €			650,00 €	Unanimité	
3	AS Lycée Roumanille	300,00 €			300,00 €	300,00 €			300,00 €	Unanimité	
4	Basket Club Nyonsais	18 000,00 €			18 000,00 €	12 000,00 €			12 000,00 €	Unanimité	
	- achat de deux panneaux de basket amovibles pour tournois annuel		1 818,00 €		1 818,00 €		1 800,00 €		1 800,00 €	Unanimité	
5	E. S.B.N. Centre de Formation	3 500,00 €			3 500,00 €	3 500,00 €			3 500,00 €	Unanimité	
6	Le Zen Ecole de Judo	2 500,00 €			2 500,00 €	2 500,00 €			2 500,00 €	Unanimité	
7	Les Cyclotouristes Nyonsais	1 000,00 €			1 000,00 €	1 000,00 €			1 000,00 €	Unanimité	
8	Moto-club des Oliviers	500,00 €			500,00 €	500,00 €			500,00 €	Unanimité	
	- 13ème trial des oliviers (25 février 24)			700,00 €	700,00 €		700,00 €		700,00 €	Unanimité	
	- Trial VINTAGE (24 et 25 mai 24)			1 750,00 €	1 750,00 €		1 750,00 €		1 750,00 €	Unanimité	
9	Nyons Aikido	500,00 €			500,00 €	200,00 €			200,00 €	Unanimité	
10	Nyons Athlétique Club	10 000,00 €			10 000,00 €	6 000,00 €			6 000,00 €	Unanimité	E. ALLÉE
	- participation aux championnats de France jeunes			700,00 €	700,00 €		700,00 €		700,00 €	Unanimité	E. ALLÉE
11	Nyons Football Club	20 000,00 €			20 000,00 €	10 000,00 €			10 000,00 €	Unanimité	D. MOUTARD (par procuration)
12	Nyons Pétaque	5 000,00 €			5 000,00 €	2 100,00 €			2 100,00 €	Unanimité	
	- 8 jours de la ville de Nyons			10 000,00 €	10 000,00 €		9 100,00 €		9 100,00 €	Unanimité	
13	Ski Club Nyonsais	3 000,00 €			3 000,00 €	3 000,00 €			3 000,00 €	Unanimité	P. LANTHEAUME
14	Société Nyonnaise de Tir	500,00 €			500,00 €	500,00 €			500,00 €	Unanimité	
15	Tennis Club de Nyons	4 600,00 €			4 600,00 €	4 600,00 €			4 600,00 €	Unanimité	
16	U.S.B.N.	2 800,00 €			2 800,00 €	2 800,00 €			2 800,00 €	Unanimité	
	- Concours de la ville (12 heures boulistes) 17 mars 24			1 000,00 €	1 000,00 €		1 000,00 €		1 000,00 €	Unanimité	
17	V.C.N. (Vélo-Club Nyonsais)	1 000,00 €			1 000,00 €	1 000,00 €			1 000,00 €	Unanimité	
18	V.T.T. Loisirs Nyons	200,00 €			200,00 €	200,00 €			200,00 €	Unanimité	
19	Volley Club de l'Espérance	250,00 €			250,00 €	250,00 €			250,00 €	Unanimité	
20	Courir à Nyons	1 000,00 €			1 000,00 €	1 000,00 €			1 000,00 €	Unanimité	
	- Trail de Nyons & Baronnie 13 octobre 24			1 000,00 €	1 000,00 €		1 000,00 €		1 000,00 €	Unanimité	
	- sur les traces du GR89 11 février 24			500,00 €	500,00 €		500,00 €		500,00 €	Unanimité	
21	Tontons Riders	3 000,00 €			3 000,00 €	500,00 €			500,00 €	Unanimité	
	- 4 Seasons Jam (18 & 19 mai 24)			1 200,00 €	1 200,00 €		1 200,00 €		1 200,00 €	Unanimité	
	- 4 Seasons Jam (5 & 6 octobre 24)			800,00 €	800,00 €		800,00 €		800,00 €	Unanimité	
TOTAL		79 050,00 €	1 818,00 €	17 750,00 €	98 618,00 €	62 350,00 €	1 800,00 €	16 850,00 €	81 000,00 €		

D - ASSOCIATIONS JEUNESSE ET DE L'EDUCATION 2024 – RAPPORTEUR : Aurélie LOUPIAS											
N°	Nom	Subventions demandées				Subventions proposées				Votes	N'ont pas pris part aux votes
		Fonctionn.	Excep.	Manif / Partenariales	TOTAL	Fonctionn.	Excep.	Manif / Partenariales	TOTAL		
1	FCPE Secondaire	350,00 €			350,00 €	350,00 €			350,00 €	Unanimité	
2	FCPE Primaire et Maternelle	400,00 €			400,00 €	400,00 €			400,00 €	Unanimité	
3	Les Nounous Super Chouette	800,00 €			800,00 €	300,00 €			300,00 €	Unanimité	
TOTAL		1 550,00 €	0,00 €	0,00 €	1 550,00 €	1 050,00 €	0,00 €	0,00 €	1 050,00 €		

E – ASSOCIATIONS DE SANTE, SOCIALES, HUMANITAIRES ET SENIORS 2024 – RAPPORTEUR : M. Christine LAURENT											
N°	Nom	Subventions demandées				Subventions proposées				Votes	N'ont pas pris part aux votes
		Fonctionn.	Excep.	Manif / Partenariales	TOTAL	Fonctionn.	Excep.	Manif / Partenariales	TOTAL		
1	Amitié et Présence	500,00 €			500,00 €	450,00 €			450,00 €	Unanimité	
2	F.J.T. Constantin	6 500,00 €			6 500,00 €	6 500,00 €			6 500,00 €	Unanimité	
3	GEM OASIS	800,00 €			800,00 €	500,00 €			500,00 €	Unanimité	
	- Sortie Ateliers magiques de Dani Lary le 30/08/24		200,00 €		200,00 €		100,00 €		100,00 €	Unanimité	
4	Groupe d'entraide du Personnel Communal	1 000,00 €			1 000,00 €	1 000,00 €			1 000,00 €	Unanimité	
	- NULES du 8 au 11 mai 2024		5 000,00 €		5 000,00 €		5 000,00 €		5 000,00 €	Unanimité	
	- Départs en retraite						2 080,00 €		2 080,00 €	Unanimité	
5	Les Amis du Devès	250,00 €				250,00 €			250,00 €	Unanimité	
6	Lou Souleou Din Oustaou	2 000,00 €			2 000,00 €	2 000,00 €			2 000,00 €	Unanimité	
7	Le Planning Familial 26 M.F.P.F.	700,00 €			700,00 €	700,00 €			700,00 €	Unanimité	
8	Chrysalide ASP 26	400,00 €			400,00 €	200,00 €			200,00 €	Unanimité	
9	Assof Nyons numérique	10 000,00 €			10 000,00 €	6 000,00 €			6 000,00 €	Unanimité	
10	Lions Club - Téléthon			800,00 €	800,00 €			800,00 €	800,00 €	Unanimité	E. ALLEE
TOTAL		22 150,00 €	5 200,00 €	800,00 €	27 900,00 €	17 600,00 €	2 180,00 €	5 800,00 €	25 580,00 €		

F – ASSOCIATIONS PATRIOTIQUES 2024 – RAPPORTEUR : Martine BERTHE											
N°	Nom	Subventions demandées				Subventions proposées				Votes	N'ont pas pris part aux votes
		Fonctionn.	Excep ^{tes}	Manif / Partenariales	TOTAL	Fonctionn.	Excep ^{tes}	Manif / Partenariales	TOTAL		
1	Comité FNACA de Nyons	300,00 €			300,00 €	250,00 €			250,00 €	Unanimité	
2	Le Souvenir Française	500,00 €			500,00 €	500,00 €			500,00 €	Unanimité	A. AMOURDEDEU et M. BERTHE
3	U.N.A.C.I.T.A.	400,00 €			400,00 €	250,00 €			250,00 €	Unanimité	
TOTAL		1 200,00 €	0,00 €	0,00 €	1 200,00 €	1 000,00 €	0,00 €	0,00 €	1 000,00 €		

G - ASSOCIATIONS DE JUMELAGE 2024 – RAPPORTEUR : Pascal LANTHEAUME											
N°	Nom	Subventions demandées				Subventions proposées				Votes	N'ont pas pris part aux votes
		Fonctionn.	Excep ^{tes}	Manif / Partenariales	TOTAL	Fonctionn.	Excep ^{tes}	Manif / Partenariales	TOTAL		
1	Amitié Nyons/Nules	800,00 €			800,00 €	800,00 €			800,00 €	Unanimité	C. BRUN-CASTELLY
2	Avant NYONS / MANCIANO	800,00 €			800,00 €	800,00 €			800,00 €	Unanimité	
	NYONS / MECHERNICH	1 000,00 €			1 000,00 €	800,00 €			800,00 €	Unanimité	
3	- accueil des Musiciens pour le Corso 24		1 000,00 €		1 000,00 €		800,00 €		800,00 €	Unanimité	
	- réception des familles octobre 2024		1 000,00 €		1 000,00 €		0,00 €		0,00 €	Unanimité	
4	Amitié Nyons-Nyon	1 000,00 €			1 000,00 €	500,00 €			500,00 €	Unanimité	A. AMOURDEDEU - R. VIARSAC C. CARRERE et C. TEULADE (par procuration)
TOTAL		3 600,00 €	0,00 €	0,00 €	5 600,00 €	2 900,00 €	800,00 €	0,00 €	3 700,00 €		

H – ORGANISATIONS AGRICOLES 2024 – RAPPORTEUR : Roger VIARSAC					
N°	Nom	Subventions demandées	Subventions proposées	Votes	N'ont pas pris part aux votes
1	PREVIGRELE	2 555,02 €	2 555,02 €	Unanimité	R. VIARSAC
2	Solidarité Paysane	libre appréciation	300,00 €	Unanimité	R. VIARSAC
TOTAL		2 555,02 €	2 855,02 €		

I - ASSOCIATIONS ENVIRONNEMENT, CITOYENNETE & HUMANITAIRE 2024 – RAPPORTEUR : Pascal LANTHEAUME											
N°	Nom	Subventions demandées				Subventions proposées				Votes	N'ont pas pris part aux vote
		Fonctionn.	Excep ^{tes}	Manif / Partenariales	TOTAL	Fonctionn.	Excep ^{tes}	Manif / Partenariales	TOTAL		
1	CEDER	1 000 €			1 000 €	1 000,00 €			1 000,00 €	Unanimité	
	- Foire éco-biologique 18 & 19 mai 24			3 000 €	3 000 €		3 000,00 €		3 000,00 €	Unanimité	
2	LPO		642,00 €		642 €		642,00 €		642,00 €	Unanimité	
TOTAL		1 000 €	642,00 €	3 000 €	4 642 €	1 000,00 €	642,00 €	3 000,00 €	4 642,00 €		

J - ASSOCIATIONS EXTERIEURES 2024 – RAPPORTEUR : M. Christine LAURENT					
N°	Nom	Subventions demandées	Subventions proposées	Votes	N'ont pas pris part aux vote
1	CIDFF		6 000,00 €	3 400,00 €	Unanimité
2	APF France Handicap		libre appréciation	200,00 €	Unanimité
3	Mobilité 07-26		500,00 €	500,00 €	Unanimité
4	REMAID		3 490,00 €	600,00 €	Unanimité
5	Les Restaurants du Cœur		libre appréciation	0,00 €	Unanimité
6	123 artistes des artistes à l'Hôpital		libre appréciation	0,00 €	Unanimité
7	ADMR Les Oliviers		1 000,00 €	500,00 €	Unanimité
8	Badaboum Ecole de Cirque		libre appréciation	0,00 €	Unanimité
9	Banque Alimentaire Ardèche-Drôme		1 039,00 €	1 039,00 €	Unanimité
10	Chats Nyonsais		500,00 €	0,00 €	Unanimité
11	REGAIN		300,00 €	150,00 €	Unanimité
12	AFMTELETHON		libre appréciation	0,00 €	Unanimité
TOTAL			12 829,00 €	6 389,00 €	

Pour conclure M. LANTHEAUME ajoute : « Ce soir nous venons d'attribuer 165 494 Euros de fonctionnement aux associations. Le montant des subventions « exceptionnelles » est de 7 522 Euros, celui des subventions « partenariales » s'élève à 27 650 Euros. Elles seront attribuées en cours de saison et sur justificatif. Soit un total de 200 666 Euros de subventions !»

M. le Maire remercie l'Adjoint au Sport et aux Associations et il en profite pour indiquer que la ville a reçu le label permanent de « ville la plus sportive de la Drôme ».

**2024 - 05 - 56 / AFFAIRES FINANCIERES
SUBVENTION AU PROFIT DU COMITE DES FETES AU TITRE DE LA GRATUITE DU CORSO 2024**

RAPPORTEUR : M. Roger VIARSAC

Il est rappelé que la décision d'instaurer la gratuité a été prise par délibération du Conseil Municipal en date du 14 novembre 2005.

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et procédé au vote,
DECIDE**

**POUR : 25
CONTRE : 0
ABSTENTION : 0**

- D'APPROUVER le versement d'une subvention de fonctionnement de 10 000 € au Comité des Fêtes de NYONS en contrepartie de la gratuité des entrées pour le corso « Edition 2024 ».

Les crédits correspondants sont inscrits au budget communal 2024 à l'article 6574-4.

**2024 - 05 - 57 / AFFAIRES FINANCIERES
REVERSEMENT AU COMITE DES FETES DES DROITS DE PLACE DU CORSO**

RAPPORTEUR : M. Roger VIARSAC

La Mairie de NYONS a encaissé les droits de place des forains au titre du CORSO 2024, d'un montant de 11 595,69 €, ainsi qu'un droit de place de 2023 perçu en 2024 d'un montant de 424.80 €.

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et procédé au vote,
DECIDE**

**POUR : 25
CONTRE : 0
ABSTENTION : 0**

- D'AUTORISER le reversement de la somme encaissée de 12 020,49 € au Comité des Fêtes, organisateur de cette manifestation, sur les crédits prévus à l'article 6574-4 du Budget communal.

**2024 - 05 - 58 / AFFAIRES FINANCIERES
SUBVENTION EXCEPTIONNELLE A L'ENTREPRISE SANISPHERE DANS LE CADRE DE LA LOI OUDIN-SANTINI**

RAPPORTEUR : M. le Maire

L'entreprise nyonsaise SANISPHERE qui est spécialisée dans la conception et la fabrication de toilettes sèches s'engage au quotidien sur des projets humanitaires en lien étroit avec la loi OUDIN-SANTINI.

Suite à un appel à projet lancé par la Région Auvergne-Rhône-Alpes et l'Agence de l'Eau Rhône Méditerranée Corse portant sur un projet de coopération internationale en matière d'assainissement, le responsable de SANISPHERE a sollicité la Mairie de NYONS en septembre dernier pour une demande de participation financière au projet.

Celui-ci consiste en la conception d'un prototype de toilettes sèches à installer dans une grande ville du MAROC proche de RABAT.

Cette ville de 60 000 habitants connaît un grand développement mais ne dispose pas d'infrastructures de toilettes publiques.

Trois sites ont été identifiés pour installer ces prototypes.

Le partenariat :

- Le projet est monté en partenariat avec Hydraulique Sans Frontière sur sollicitation de la commune de SIDI YAHIA.

Les objectifs :

- Participer à un projet de coopération internationale et répondre aux problématiques de l'hygiène publique au MAROC.
- Proposer des toilettes sèches qui ne nécessitent ni énergie ni réseau AEP.
- Développer le prototype de toilettes sèches adapté au contexte local qui permettra à SANISPHERE de répondre à d'autres demandes sur le continent Africain.

Le plan de financement est le suivant :

CONTRIBUTIONS SOLLICITEES	%	Montants
Agence Eau RMC	48,9%	132 495 €
Région AURA	24,73%	67 000 €
Ville de Nyons	0,92%	2 500 €
Participation de la Commune (temps passé pour le projet, travaux de terrassement)	6,44%	17 451 €
Participation de la population (temps passé pour le projet)	2,38%	6 452 €
Participation SANISPHERE	16,63%	45 055 €
TOTAL DES CONTRIBUTIONS	100,0%	270 953 €

La participation de la ville de Nyons se ferait dans le cadre de la loi OUDIN-SANTINI codifiée à l'article L.1115-1-1 du Code Général des Collectivités Territoriales qui permet aux communes chargées du service public de l'assainissement de mener des actions de coopération internationale dans la limite de 1 % des ressources affectées à ce budget (Référence : CA 2022).

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et procédé au vote,
DECIDE**

**POUR : 25
CONTRE : 0
ABSTENTION : 0**

- **D'AUTORISER** le versement de 2 500,00 € de subvention exceptionnelle à l'entreprise SANISPHERE.

Conformément à l'article L.1115-1-1 du CGCT.

**2024 - 05 - 59 / AFFAIRES FINANCIERES
PROJET DE CREATION D'UN STADE D'ATHLETISME
Approbation du plan de financement et des demandes de subvention**

RAPPORTEUR : M. Pascal LANTHEAUME

La commune de NYONS, dans le cadre de sa politique d'aménagement de la Ville, souhaite optimiser la qualité de ses infrastructures dans les domaines du sport et loisirs, de la santé, de l'enfance et de l'éducation. Elle projette de s'équiper d'un stade sécurisé en accès libre répondant aux besoins de la pratique de l'athlétisme pour des publics très variés : enfants, collégiens, lycéens, adultes ainsi que pour les organismes institutionnels (gendarmerie, pompiers...) et fédéraux (clubs).

Ce stade d'athlétisme comprendrait une piste de 250 m et des espaces de courses, de sauts et de lancers, permettant de répondre parfaitement aux préconisations actuelles, pour les pratiques scolaires et fédérales.

Il sera conforme aux prescriptions de la Fédération Française d'Athlétisme (FFA) qui a validé le projet municipal d'infrastructures permettant la pratique de l'athlétisme pour tous.

Un bâtiment sera associé au stade pour les besoins d'accueil du public (sanitaires, douches, rangements, bureaux...) ainsi que pour les besoins fonctionnels en vue d'un classement départemental de l'installation au niveau de la Fédération Française d'Athlétisme.

Le plan de financement est le suivant :

PLAN DE FINANCEMENT

DEPENSES H.T.	RECETTES
<p>Coût de la Maîtrise d'œuvre et études :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Maîtrise d'œuvre (taux de 6.66%) :83 300 € - Mission pré-étude, topographique :6 630 € - Mission pré-étude géotechnique :4 900 € - Contrôle technique (taux de 0.80%) :10 000 € - SPS (taux de 0.55%) :6 875 € <p align="right">Soit 111 705 €</p> <p>Coût des Travaux :</p> <ul style="list-style-type: none"> . Stade d'athlétisme et équipements :800 000 € . Locaux constructifs :250 000 € . Aménagement extérieurs Espaces verts : ..200 000 € <p align="right">Soit 1 250 000 €</p> <p align="right">1 361 705 €</p>	<ul style="list-style-type: none"> - DETR / DSIL 2025 (25%) :340 426 € - Région Auvergne-Rhône-Alpes (3.6 %) :49 021 € - Département : (21.4%) 291 405 € Bonification PVD (10%) 136 171€ - Agence Nationale du Sport, dispositif « équipements structurants 2024-2026 (20%) :272 341 € - Autofinancement Ville de Nyons : (20%)272 341 € <p align="right">1 361 705 €</p>

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et procédé au vote,
DECIDE**

**POUR : 25
CONTRE : 0
ABSTENTION : 0**

- **D'APPROUVER** ce projet, le plan de financement tel que présenté ci-dessus
- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire à déposer les dossiers de demande de subvention auprès de l'Etat, de la Région Auvergne-Rhône-Alpes, du Département et de l'Agence Nationale du Sport.

2024 - 05 - 60 / AFFAIRES FINANCIERES

**Approbation d'une demande de subvention auprès du Département de la Drôme
au titre des amendes de Police cantonales 2024**

pour la sécurisation et la piétonnisation du marché hebdomadaire de Nyons durant la période estivale 2024

RAPPORTEUR : M. Roger VIARSAC

La Commune de Nyons souhaite mettre en œuvre un projet de sécurisation et de piétonnisation du marché hebdomadaire, afin de répondre à des problématiques croissantes de sécurité et de fluidité de circulation.

Le marché de Nyons présente des facteurs de risque importants pour les piétons, notamment en raison : de la densité de la foule de visiteurs traversant le marché, de la circulation automobile très importante, de la traversée de la commune par des poids-lourds ou encore des stationnements et des arrêts anarchiques de véhicules au sein même du marché.

Ce projet concerne les jeudis de juillet et d'août.

Afin de répondre à ces différentes problématiques, la mairie de Nyons propose d'organiser la piétonnisation du marché durant cette période estivale. L'objectif est de sécuriser le périmètre du marché par la pose d'entraves type potelets, pour protéger les piétons.

Pour faciliter la circulation et le stationnement des véhicules autour du marché, il est notamment prévu : la mise en place d'une signalétique adaptée pour rediriger les usagers vers un parking extérieur, une navette gratuite reliant ce parking au centre-ville toutes les 30 minutes.

Le montant des travaux s'élève à 15 636,78 € HT.

Une subvention est sollicitée auprès du Conseil Départemental au titre des « amendes de police cantonales 2024 », au regard des devis suivants :

DEPENSES H.T.	
- Panneaux de signalisation (Devis 1+2+3+4+5+6) :	
• Devis Signalisation sur potelet piétonnisation :	1 086,41 €
• Devis Panneaux personnalisables :	1 313,94 €
• Devis Piétonnisation marché hebdomadaire :	1 481,18 €
• Devis Signalisation Promenade des Anglais :	2 192,01 €
• Devis Panneaux personnalisables :	3 651,74 €
• Devis Potelets piétonnisation :	<u>5 111,50 €</u>
Sous total :	14 836,78 €
- Pose du matériel.....	800,00 €
TOTAL H.T. :	15 636,78 €

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et procédé au vote,
DECIDE**

**POUR : 25
CONTRE : 0
ABSTENTION : 0**

- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire à solliciter la subvention maximale auprès du Conseil Départemental de la Drôme, conformément aux dépenses H.T ci-dessus.
- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire à signer l'ensemble des documents s'y rapportant.

M. VIARSAC en réponse à la question de Mme BRUN CASTELLY précise que le parking sera situé près de Matteredra à l'entrée de la ville, comme en 2023, avec plus de signalétique.

**2024 - 05 - 61 / AFFAIRES FONCIERES
ZAC DU GRAND TILLEUL – CESSION DU LOT N° 11 A**

RAPPORTEUR : M. le Maire

Par délibération du 14 décembre 2017, le Conseil Municipal a autorisé Monsieur le Maire à mettre à disposition de la CCBDP :

- 1 / Les équipements publics de la ZAC du Grand Tilleul
- 2 / Les terrains aménagés et disponibles de la ZAC du Grand Tilleul dans l'attente de leur cession à des entreprises.

Cette mise à disposition s'est inscrite dans le cadre du transfert obligatoire de la compétence « création, aménagement, entretien et gestion des Zones d'Activité Economique » aux intercommunalités, organisé par la loi Notre du 7 août 2015.

A ce jour, la Commune et la CCBDP sont sollicitées par Monsieur Thierry SERRE (WELDOM Nyons) qui souhaite faire l'acquisition d'une partie du lot N° 11 A sur la ZAE du Grand Tilleul pour construire un bâtiment de 450 m² environ pour y installer un « drive » (retrait de marchandises).

Les caractéristiques du terrain sont les suivantes :

- N° 11 A – surface approximative : 1 311 m² ;
- Références cadastrales : AE 954 en partie ;
- Prix du terrain : 45 € HT/m² (conformément à l'Avis de France Domaine en date du 16/01/2024).

La nouvelle compétence transférée à la CCBDP depuis 1^{er} janvier 2018 implique au préalable que la Commune cède le lot N° 11A à la CCBDP. La CCBDP, qui détient la compétence de gestion des ZAE, est qualifiée pour revendre les terrains en question à l'opérateur économique validé par la Commune.

Il est précisé que les deux actes seront indissociables : si l'acquéreur final renonce à l'achat, la Communauté de Communes ne sera pas dans l'obligation d'acquiescer les terrains auprès de la Commune.

Dans ce contexte, pour permettre cette transaction, le Conseil est sollicité pour :

- d'une part, approuver le principe des actes indissociables ;
- d'autre part, autoriser Monsieur le Maire à signer les actes afférents à cette cession.

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et procédé au vote,
DECIDE**

**POUR : 25
CONTRE : 0
ABSTENTION : 0**

- **D'ACCEPTER** le principe d'un d'achat indissociable à la vente ;
 - **D'AUTORISER** Monsieur le Maire à signer la promesse de vente du lot N° 11 A au profit de la CCBDP pour un montant de 58 995 € HT ;
 - **D'AUTORISER** Monsieur le Maire à signer l'acte de vente définitif du lot N° 11 A avec la CCBDP sous réserve de la réalisation de la vente de ce lot entre la CCBDP et Monsieur Thierry SERRE (WELDOM Nyons) ou toute personne morale pouvant s'y substituer.
- Cette cession est fixée au montant de 58 995 € HT ;
- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire à signer tous les documents administratifs en relation avec l'objet de la délibération.
- Tous les frais d'actes sont à la charge de l'acquéreur.

M. le Maire précise que la quasi-totalité des lots de la Zone du Grand Tilleul est commercialisée et que le projet d'extension n'est pas encore abouti.

**2024 - 05 - 62 / AFFAIRES FONCIERES
ZAC DU GRAND TILLEUL – CESSION DU LOT N° 35**

RAPPORTEUR : M. le Maire

Par délibération du 14 décembre 2017, le Conseil Municipal a autorisé Monsieur le Maire à mettre à disposition de la CCBDP :

- 1 / Les équipements publics de la ZAC du Grand Tilleul
- 2 / Les terrains aménagés et disponibles de la ZAC du Grand Tilleul dans l'attente de leur cession à des entreprises.

Cette mise à disposition s'est inscrite dans le cadre du transfert obligatoire de la compétence « création, aménagement, entretien et gestion des Zones d'Activité Economique » aux intercommunalités, organisé par la loi Notre du 7 août 2015.

A ce jour, la Commune et la CCBDP sont sollicitées par Monsieur Tommy DUFOUR (DUFOUR PLATRERIE) qui souhaite faire l'acquisition d'une partie du lot N° 35 sur la ZAE du Grand Tilleul pour construire un bâtiment de 400 m² environ pour développer son activité.

Les caractéristiques du terrain sont les suivantes :

- N° 35 – surface approximative : 1 375 m² ;
- Références cadastrales : AE 964 en partie ; (Les parcelles AE 963 et 964 ont été redivisées pour pouvoir accueillir trois entreprises au lieu de deux.)
- Prix du terrain : 45 € HT/m² (conformément à l'Avis de France Domaine en date du 16/01/2024).

La nouvelle compétence transférée à la CCBDP depuis 1^{er} janvier 2018 implique au préalable que la Commune cède le lot N° 35 à la CCBDP. La CCBDP, qui détient la compétence de gestion des ZAE, est qualifiée pour revendre les terrains en question à l'opérateur économique validé par la Commune.

Il est précisé que les deux actes seront indissociables : si l'acquéreur final renonce à l'achat, la Communauté de Communes ne sera pas dans l'obligation d'acquérir les terrains auprès de la Commune.

Dans ce contexte, pour permettre cette transaction, le Conseil est sollicité pour :

- d'une part, approuver le principe des actes indissociables ;
- d'autre part, autoriser Monsieur le Maire à signer les actes afférents à cette cession.

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et procédé au vote,
DECIDE**

**POUR : 25
CONTRE : 0
ABSTENTION : 0**

- **D'ACCEPTER** le principe d'un d'achat indissociable à la vente ;

- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire à signer la promesse de vente du lot N° 35 au profit de la CCBDP pour un montant de 61 875 € HT ;

- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire à signer l'acte de vente définitif du lot N° 35 avec la CCBDP sous réserve de la réalisation de la vente de ce lot entre la CCBDP et Monsieur Tommy DUFOUR (DUFOUR PLATRERIE) ou toute personne morale pouvant s'y substituer.

Cette cession est fixée au montant de 61 875 € HT ;

- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire à signer tous les documents administratifs en relation avec l'objet de la délibération.

Tous les frais d'actes sont à la charge de l'acquéreur.

**2024 - 05 - 63 / DON DE 25 DEUX ROUES CLASSES EN OBJETS TROUVES PAR LA POLICE MUNICIPALE
AU PROFIT DE L'ASSOCIATION « LES PANSEURS DE VELOS »**

RAPPORTEUR : M. Pascal LANTHEAUME

La Police Municipale de NYONS a dressé une liste des 25 deux roues classés en objets trouvés qui n'ont jamais été réclamés par leur propriétaire (22 vélos, 2 trottinettes et 1 scooter).

La Municipalité de NYONS après examen de cet inventaire propose d'en faire don à une association nyonnaise.

Le Président de l'Association « Les Panseurs de Vélos » de la Maison des Possibles, située rue Toesca, a été contacté en date du 17 avril 2024 par la Mairie pour l'informer de cette possibilité. Il a fait part de son avis favorable et de ses remerciements.

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et procédé au vote,
DECIDE**

**POUR : 25
CONTRE : 0
ABSTENTION : 0**

- **D'APPROUVER** ce don par la Commune de 25 deux roues classés en objets trouvés à l'Association nyonnaise « Les Panseurs de Vélos ».

2024 - 05 - 64 / APPROBATION DU RAPPORT D'ACTIVITE DU SYNDICAT DEPARTEMENTAL DE TELEVISION DE LA DROME (SDTV 26) POUR L'ANNEE 2023

RAPPORTEUR : M. le Maire

La Commune de NYONS est adhérente au SDTV 26.

Conformément à l'article L.5211.39 du Code Général des Collectivités Territoriales, un rapport d'activité doit être transmis chaque année, aux Maires de chaque commune membre de tous les Etablissements Publics de Coopération Intercommunale.

Ce rapport d'activité doit faire l'objet d'une communication par le Maire au Conseil Municipal. Il a pour objet de présenter les missions et les réalisations ainsi que le bilan financier du Syndicat sur l'année 2023.

Après avoir pris connaissance dudit rapport d'activité pour l'année 2023 ci-après,

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et procédé au vote,
DECIDE**

**POUR : 25
CONTRE : 0
ABSTENTION : 0**

- **DE PRENDRE ACTE** du rapport d'activité du Syndicat Départemental de Télévision pour l'année 2023.

M. le Maire souligne le problème d'inégalité territoriale pour le déploiement de la télévision :

- *Les zones urbaines ont été équipées par TDF.*

- *Les communes rurales ont dû se regrouper en syndicat et financer les relais de télévision.*

2024 - 05 - 65 / AFFAIRES DU PERSONNEL

Modification du tableau du personnel – Effectif des emplois permanents

RAPPORTEUR : M. Thierry DAYRE

Il est rappelé que le Conseil Municipal, sur proposition de l'autorité territoriale, fixe les effectifs des emplois permanents nécessaires au fonctionnement des services.

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée, portant droits et obligations des fonctionnaires,

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale,

Vu les décrets portant statuts particuliers des cadres d'emplois et organisant les grades s'y rapportant, pris en application de l'article 4 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée,

Vu la délibération n° 2023-08-86 en date du 27 septembre 2023 modifiant le tableau des effectifs des emplois permanents de la commune de NYONS,

Vu l'avis favorable du Comité Social Territorial (CST) en date du 3 mai 2024,

Considérant qu'au Centre Technique Municipal (CTM), le poste de magasinier, à temps complet, s'est avéré ne pas être un poste pertinent dans le fonctionnement du service d'une part, et que d'autre part une réflexion a été menée par le responsable du service pour en simplifier l'organisation, il est envisagé de rationaliser et d'améliorer l'organisation des services entre les chefs de service, l'adjointe du CTM et le responsable du CTM, afin de dégager un poste à temps complet pour le service voirie/festivité.

Il est proposé de modifier le tableau des effectifs, de la façon suivante :

Service	Emploi	Grade minimum	Grade maximum	Possibilité pouvoir emploi par un non titulaire Art. 3-3 (2)	Suppression de poste
CTM	Magasinier	Adjoint technique	Agent de maîtrise principal	OUI	Temps complet

Service	Emploi	Grade minimum	Grade maximum	Possibilité pouvoir emploi par un non titulaire Art. 3-3 (2)	Création de poste
CTM	Agent de voirie/festivité	Adjoint technique	Agent de maîtrise principal	OUI	Temps complet

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et procédé au vote,
DECIDE**

**POUR : 25
CONTRE : 0
ABSTENTION : 0**

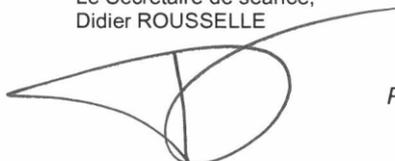
- **D'APPROUVER** le tableau des effectifs de la collectivité, ci-joint, à compter du 1^{er} juin 2024 ;

- **DE PRECISER** que les précédentes délibérations fixant le tableau des effectifs de la Commune de Nyons sont abrogées à compter de l'entrée en vigueur de la présente, selon l'annexe jointe ;

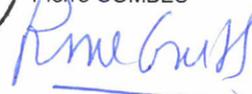
- **DE DIRE** que les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges sociales correspondant à l'emploi et grade ainsi créé sont inscrits au budget de l'exercice en cours.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20 h 20.

Le Secrétaire de séance,
Didier ROUSSELLE



Le Maire de NYONS,
Pierre COMBES



PV Conseil du 29 mai 2024

26